



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**1**

Janvier/Février 1971

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

JANVIER-FÉVRIER 1971

## SOMMAIRE

Mémorial (Mois de janvier et février) . . . . .	1
Chambre des députés (Mois de janvier et février) . . . . .	3
La Visite Officielle à Luxembourg du Premier Ministre d'Islande et du Ministre islandais des Affaires Etrangères . . . . .	5
Visite Officielle à Luxembourg du Right Honourable Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancaster . . . . .	8
La Démission de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel et l'Entrée en Fonction de Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg . . . . .	9
« Feu vert pour une Monnaie Européenne » . . . . .	12
Nouvelles de la Cour (Mois de janvier) . . . . .	14
Conseil de Gouvernement (Réunions durant le mois de janvier)	15
Nouvelles diverses . . . . .	16
Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier et février) . . . . .	23

Ce Bulletin est destiné à fournir une documentation relative à l'actualité politique, économique, sociale et culturelle concernant le Grand-Duché de Luxembourg.

# Mémorial

## Mois de janvier

### Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 27 janvier 1971 modifie l'arrêté grand-ducal du 25 novembre 1964 relatif aux Conseillers de Gouvernement. (page 31)

\*

### Ministère de l'Agriculture et de Viticulture.

Le règlement ministériel du 5 janvier 1971 concerne la vaccination obligatoire des bovins, ovins et caprins contre la fièvre aphteuse. (page 8)

Le règlement ministériel du 21 janvier 1971 prescrit des mesures spéciales pour enrayer l'invasion et la propagation de la peste aviaire. (page 2)

Le règlement ministériel du 7 janvier 1971 concerne l'établissement d'un formulaire en vue d'obtenir l'agrément d'un produit phyto-pharmaceutique. (page 34)

\*

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 concerne les prix de vente et prestations d'origine ou de provenance belge. (page 13)

Le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 prescrit la déclaration obligatoire des hausses de prix. (page 14)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Le règlement grand-ducal du 13 janvier 1971 porte fixation des arrondissements d'inspection de l'enseignement primaire. (page 29)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

La loi du 30 janvier 1971 porte nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds national

de solidarité ainsi que du montant des pensions allouées par ce Fonds. (page 40)

\*

### Ministère des Finances.

L'Arrêté ministériel du 4 janvier 1971 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 1)

Le règlement grand-ducal du 6 janvier 1971 concerne le droit d'accise spécial sur le gasoil lourd et le fueloil moyen. (page 9)

Le règlement ministériel du 4 janvier 1971 a pour objet de modifier l'art. 3 du règlement ministériel du 13 avril 1970 portant désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications, pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 18)

Le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 abroge le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> avril 1970 portant exécution de l'art. 129 de la loi concernant l'impôt sur le revenu.

\*

### Ministère des Transports et de l'Energie.

Le règlement grand-ducal du 18 janvier 1971 porte modification du statut du personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (page 19)

Le règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 modifie complètement l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 26)

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le règlement grand-ducal du 6 janvier 1971 porte exécution de l'article 23 de la loi du 24 juin 1970 portant règlement du contrat de louage de services des ouvriers. (page 10)

La loi du 28 janvier 1971 a trait à l'octroi d'un salaire de compensation en cas de chômage dû aux intempéries hivernales. (page 36)

## Mois de février

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

La loi du 28 janvier 1971 porte approbation du Protocole relatif à la suppression des contrôles et formalités aux frontières intérieures du BENELUX et à la suppression des entraves à la libre circulation, signé à La Haye le 29 avril 1969. (page 47)

La loi du 28 janvier 1971 porte approbation de la Convention concernant la coopération administrative et judiciaire dans le domaine des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union économique BENELUX, et de trois Protocoles additionnels, signés à La Haye le 29 avril 1969. (page 48)

Le règlement grand-ducal du 6 janvier 1971 porte approbation du Protocole relatif au statut des réfugiés fait à New York le 31 janvier 1967. (page 66)

\*

### Ministère de l'Agriculture et de Viticulture.

Le règlement ministériel du 1<sup>er</sup> février 1971 porte désignation de la Station Viticole de l'Etat comme organisme d'intervention du Grand-Duché de Luxembourg pour le vin. (page 79)

Le règlement ministériel du 25 janvier 1971 fixe pour l'année 1971 le salaire de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 82)

Le règlement ministériel du 17 février 1971 modifie le règlement ministériel du 21 janvier 1971 prescrivant des mesures spéciales pour enrayer l'invasion et la propagation de la peste aviaire. (page 257)

\*

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

Le règlement grand-ducal du 17 février 1971 concerne les prix normaux des papiers peints. (page 256)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

La loi du 20 janvier 1971 modifie et complète l'article 32 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire ; les articles 7 et 16 de la loi du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ; les articles 20 et 22 ainsi que les annexes A, C et D de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 42)

Le règlement grand-ducal du 20 janvier 1971 porte modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'office des assurances sociales. (page 44)

Le règlement grand-ducal du 21 janvier 1971 porte a) fixation des attributions administratives de l'instituteur principal, b) détermination du temps à assi-

miler à une période d'enseignement dans l'enseignement primaire. (page 45)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Le règlement ministériel du 7 janvier 1971 détermine les mesures nécessaires pour parer à la propagation de la rage et conditionnant la circulation, l'importation et l'exportation des chiens et chats. (page 74)

Le règlement grand-ducal du 28 février 1971 porte nouvelle réglementation de certaines substances destinées à l'alimentation des animaux. (page 78)

Le règlement ministériel du 4 février 1971 porte fixation du niveau des prix publics des spécialités pharmaceutiques d'origine ou de provenance belge, ainsi que des marges bénéficiaires des grossistes et des pharmaciens. (page 80)

\*

### Ministère des Finances.

Le règlement ministériel du 28 janvier 1971 règle certaines mesures d'exécution en matière de cabaretage et notamment celles concernant les formalités à observer lors de l'ouverture d'un débit nouveau ou de la reprise d'un débit existant. (page 70)

Le règlement ministériel du 6 janvier 1971 concerne les détails pour le paiement des droits d'entrée et des droits d'accise dus sur les marchandises importées et pour le paiement des droits d'accise sur les produits indigènes. (page 107)

Le règlement ministériel du 6 janvier 1971 modifie le régime d'accise des huiles minérales. (page 108)

Le règlement ministériel du 6 janvier 1971 modifie le régime d'accise du tabac. (page 111)

Le règlement ministériel du 6 janvier 1971 est relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 113)

La loi du 12 février 1971 autorise la vente de gré à gré d'une parcelle de pré dépendant du domaine curial à Alzingen. (page 252)

La loi du 12 février 1971 autorise l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle domaniale sise commune de Berdorf, section de Bollendorf-Pont. (page 252)

Le règlement ministériel du 15 février 1971 règle les conditions d'émission d'une tranche de quatre cent cinquante millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 12 décembre 1969. (page 254)

Le règlement grand-ducal du 17 février 1971 concerne la circulation de valeurs mobilières. (page 255)

\*

## Ministère de la Force Publique.

Le règlement grand-ducal du 18 janvier 1971 modifie l'article 22 du règlement grand-ducal du 22 septembre 1967 déterminant le statut des volontaires de l'armée. (page 69)

Le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 1971 concerne les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite. (page 83)

\*

## Ministère de l'Intérieur.

Le règlement ministériel du 26 janvier 1971 porte modification de l'arrêté ministériel du 11 mars 1961 ayant pour objet l'infrastructure de la brigade grand-ducale des volontaires de la Protection Civile. (page 70)

\*

## Ministère de la Justice.

Le règlement grand-ducal du 21 janvier 1971 a pour objet de modifier le numéro 297 de la liste des établissements industriels annexée à l'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> août 1913, portant revision des établissements industriels réputés dangereux, insalubres ou incommodes. (page 69)

\*

## Ministère des Transports et de l'Energie.

Le règlement grand-ducal du 12 février 1971 concerne l'exécution du Règlement CEE n° 1174/68 du conseil des Communautés Européennes du 30 juillet 1968 relatif à l'instauration d'un système de tarifs à fourchettes applicables aux transports de marchandises par route entre les Etats-Membres, et du règlement CEE n° 358/69 de la Commission des Communautés Européennes du 26 février 1969 fixant les conditions et modalités de la publicité des prix et conditions de transport qui s'écartent des tarifs publiés. (page 253)

# Chambre des Députés

## Mois de janvier

- 5 janvier : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 13 janvier : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 14 janvier : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Délégation luxembourgeoise Benelux.
- 19 janvier : 31<sup>e</sup> Séance publique. — Analyse des Pièces. — Projet de loi ayant trait à l'octroi d'un salaire de compensation en cas de chômage dû aux intempéries hivernales (N° 1455). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles.
- 20 janvier : 32<sup>e</sup> Séance publique. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Projet de loi ayant trait à l'octroi d'un salaire de compensation en cas de chômage dû aux intempéries hivernales (N° 1455). Adoption de l'article 2. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'une allocation spéciale pour aveugles (N° 1398). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation : 1) de la Convention concernant la coopération administrative et judiciaire dans le domaine

- des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union Economique Benelux ; 2) des protocoles additionnels portant dispositions propres aux matières des importations et exportations du transit des impôts et des transports ; signés à La Haye, le 29 avril 1969 (N° 1458). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du protocole relatif à la suppression des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux et à la suppression des entraves à la libre circulation, signé à La Haye, le 29 avril 1969 (N° 1461). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- 21 janvier : 33<sup>e</sup> Séance publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Motions déposées au cours des discussions budgétaires et lors des débats du projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement primaire (instituteur principal) (N° 1434).
- 25 janvier : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 26 janvier : 34<sup>e</sup> Séance publique. — Analyse des Pièces. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires (suite). — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange d'une parcelle

domaniale sise à la Commune de Berdorf, section de Bollendorf-Pont (N° 1466). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'une parcelle de pré dépendant du domaine curial d'Alzingen (N° 1467). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

27 janvier : 35<sup>e</sup> Séance publique. — Réunion de la Commission des Travaux publics. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la

Commission des Affaires Communales. — Projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds National de Solidarité, ainsi que modification et complétement de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité (N° 1468). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement .

29 janvier : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

## Mois de février

2 février : 36<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi abrogeant l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 31 mai 1945, ayant pour objet d'exclure de l'électorat et de l'éligibilité les personnes compromises à raison de leur attitude antipatriotique (N° 1436). Rapport de la Commission Juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction (N° 1425). Rapport de la Commission Agricole. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble avec dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. Réunion de la Commission du Travail.

3 février : Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission du Travail. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

4 février : Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission Juridique.

8 février : Réunion de la Commission Juridique.

11 février : 37<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi autorisant l'agrandissement de la clinique gérontologique d'Echternach (N° 1472). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Questions posées au Gouvernement. — Les demandes en naturalisation. — Proclamation des résultats des votes concernant les demandes en naturalisation. Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

15 février : Réunion de la Commission Juridique.

16 février : Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion des Chefs des Groupes politiques.

17 février : 38<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant organisation du service des huissiers de justice (N° 1334). Seconde lecture. Rapport de la Commission Juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'accord entre les gouvernements du Luxembourg et de la Belgique et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour le financement de certains échanges académiques et culturels et de programmes dans le domaine de l'éducation, signé à Bruxelles le 12 décembre 1968 (N° 1430). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant les articles 10 et 11 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la loi du 18 mai 1902 concernant l'institution des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs (N° 1276). Rapport de la Commission de la Santé Publique. Discussion générale. Renvoi du texte et des amendements à la commission.

18 février : Visite de la Commission de l'Education Nationale de l'Institut Pédagogique à Walferdange. — Réunion des Commissions Agricole, des Affaires Communales et des Affaires Etrangères avec la Délégation luxembourgeoise du Conseil Interparlementaire du Benelux.

19 février : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

25 février : Réunion du Bureau de la Chambre.

26 février : Réunion de la Commission des Affaires Communales.



# La Visite Officielle à Luxembourg du Premier Ministre d'Islande et du Ministre islandais des Affaires Etrangères

Répondant à l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, le Premier Ministre d'Islande, Son Excellence Monsieur Johann Hafstein, et le Ministre islandais des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Emil Jonsson, firent une visite officielle à Luxembourg du 17 au 20 février 1971.

Rappelons que c'était sur invitation de Son Excellence Monsieur Bjarni Benediktsson, Premier Ministre islandais (décédé tragiquement au cours de l'incendie qui a ravagé sa résidence le 10 juillet 1970, cf. Bull. de Doc. N° 5 de 1970, page 38), que le Président du Gouvernement luxembourgeois et le Ministre des Affaires Etrangères firent une visite officielle en Islande du 28 au 31 août 1969 (cf. Bull. de Doc. N° 9 de 1969).

A leur arrivée à Luxembourg le 17 février 1971, le Premier Ministre d'Islande et le Ministre islandais des Affaires Etrangères furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par le Président du Gouvernement luxembourgeois et Madame Pierre Werner et par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, Vice-Président du Gouvernement, entourés de plusieurs hauts fonctionnaires, par Monsieur Camille Hellinckx, Consul général honoraire d'Islande et Madame, ainsi que par Monsieur Einar Aakrann, Consul honoraire d'Islande et Directeur de la Loftleidir Icelandic Airlines.

Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères d'Islande furent accompagnés de Son Excellence Monsieur Henrik Sv. Björnsson, Ambassadeur d'Islande et Madame ainsi que de Monsieur et Madame Gudmundrun Benediktsson. Après les présentations, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères d'Islande, accompagnés du Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Pierre Werner et du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Eugène Schaus, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée luxembourgeoise, tandis que la musique militaire exécutait les hymnes nationaux au moment de la salutation du drapeau.

Le cortège officiel quitta ensuite l'aéroport pour gagner la ville de Luxembourg. A 18 heures, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères d'Islande, accompagnés du Ministre d'Etat et Président du Gouvernement luxembourgeois, furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Dans la matinée du 19 février, le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères d'Islande eurent un premier entretien au Ministère d'Etat avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Vers 10 heures 30, les hôtes officiels se rendirent devant le Monument du Souvenir où le Premier

Ministre d'Islande, Monsieur Johann Hafstein, déposa une couronne de fleurs, tandis qu'un détachement de l'armée exécutait la « Sonnerie aux Morts » et les deux hymnes nationaux.

Après cette cérémonie, les hôtes islandais partirent pour Echternach, où eut lieu une réception en leur honneur par les autorités communales au « Denzelt ».

Après la visite de l'abbaye et de la crypte, un déjeuner, offert par le Gouvernement luxembourgeois, rassembla les personnalités luxembourgeoises et les hôtes islandais à Diekirch.

L'après-midi fut consacré à la visite de la centrale hydro-électrique de l'Our et du château de Vianden.

Dans la soirée, le Président du Gouvernement et Madame Pierre Werner offrirent un dîner en l'honneur de leurs hôtes islandais au Ministère des Affaires Etrangères. Nous reproduisons ci-après le texte des toasts prononcés au cours du dîner par le Président du Gouvernement et le Premier Ministre islandais.

## Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Werner

It is indeed a great privilege for me to confirm to-night in a more formal manner the hearty welcome I extended already to our Icelandic guests on the tarmac of the airport. We are especially honoured by the visit of the Prime Minister and Mrs. Hafstein. We are glad to meet once more the Minister of Foreign Affairs, Mr. Jonsson, with whom I share the remembrance of a series of international gatherings which we attended in different capacities. It is good to have among us the distinguished Ambassador and Mrs. Björnsson as well as Mr. Benediktsson.

My dear colleague,

You are returning the very memorable visit which I made to Reykjavik in August 1969. Madame Werner and myself as well as all those who accompanied me will not forget the warmth of the reception we enjoyed at that time. Looking back to these fascinating days, our pleasure unfortunately is overshadowed by the tragical death of our host, the very much regretted Prime Minister Bjarni Benediktsson, who passed away with his wife while he was supposed to relax in his country-house from the hard task of political leadership. This remarkable statesman, to whom you, Mr. Prime Minister, were so close, impressed all those who approached him by his straightforwardness and quiet sagacity. We shall keep him, who missed so tragically his visit to Luxembourg, a very dear memory.

Ladies and Gentlemen,

The special relationship between Iceland and Luxembourg bases as well on differences as on similarities between the two European nations. Geography has shaped divergent historical destinies, economies and cultural life. Nothing seems more different than the insular life of an apparently remote sea-faring and fishing nation and the continental cross-road country bedded between strongly competing nations with ancestral antagonisms.

But both nations had their glorious medieval era as well as foreign rule for long centuries with a rebirth for independence in the 19th or 20th century. Both have kept their traditions. Both stubbornly have a strong feeling of independence. And both know that they have to defend their positions in a world which might be inclined to overrun small nations. Both tried to avoid to be involved in international clashes by a regime of neutrality, both had to experience the weakness of this position. Therefore, we found ourselves together in the organization of the Atlantic Pact, seeking security in a collective endeavour to safeguard peace.

Personal ties developed after the second World War between our representatives in the United Nations, the World Bank, the O.E.C.D and other bodies. But finally modern technology overcame also the separating factors of our geographical position. Due to the dynamic airline which links now Reykjavik to Luxembourg in a shorter time than we need to join many other continental capitals, a human and professional intercourse has developed, of which our mutual official visits are the testifying culmination.

We hope that this trend will continue to be benefit of our two nations. With very different economical structures, we have nevertheless both the problem of diversifying our offer of goods to the outer world. We are well aware of the problems with which your country is faced in present times. I learnt during my visit that turning away from economic isolation means a lot of adjustment and effort for the Icelandic people. It was only in 1970 that for very obvious reasons you joined EFTA.

And now you are faced with the problems which may arise through the membership to the Common Market of your traditional partners like Norway and Denmark.

The Community will have to consider very seriously your case and examine solutions, which give your country the feeling that it is considered really as belonging to the European continent. I may assure you that the Luxembourg Government, in any case, will follow with friendly interest the forthcoming negotiations.

I express the wish that this stay of yours in Luxembourg will give you a picture of our own endeavours to live up to the challenges of this quickly moving world.

When I stayed in your country I was greatly impressed by the high standard of your cultural and artistic life, by the lesson you give in this respect to the whole world. Your example and message in this field of human activities is inspiring for all of us.

I raise my glass to His Excellency the President of the Republic of Iceland, Mr. Kristjan Eldjarn, to the Prime Minister and the members of the Government, to the deepening friendship between Iceland and Luxembourg.

### Allocution de Son Excellence Monsieur Johann Hafstein

Mr. Prime Minister and Madame Werner,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

First of all I wish to express the gratitude of my wife, myself, the Minister of Foreign Affairs of Iceland, and the Icelandic people, for the honour which has been shown us by inviting us to pay an official visit to Luxembourg. It is extremely gratifying to us to be able to repay the memorable visit of the Prime Minister and the Foreign Minister of Luxembourg to Iceland in 1969. The Icelanders remember that visit with pleasure, for they felt they were receiving welcome friends.

When touching upon Luxembourg, it is only natural that we Icelanders should be mindful of the fact that the country is a small one, though nearly twice as populous as Iceland. We feel that this characteristic of the nations brings us closer together despite the great distance of the Atlantic Ocean that separates us, — Iceland, an island in the extreme north, and Luxembourg, on the European highway.

We come to you from a meeting of the Nordic Council, which began in Copenhagen last Saturday. The Nordic countries are a family of nations, closely connected by common culture and origin, and with them there exists a closer political, cultural, and economic collaboration than among most other nations. At the last meeting of the Nordic Council in Reykjavik last February, the Faroese and the Aland Islanders joined for the first time in the work of the Council as independent peoples. These parties to the Nordic Council are independent peoples within the states of Denmark and Finland. They are few in number, the Faroese about forty thousand, and the Aland Islanders some twenty thousand. Naturally the participation of those small peoples in the Nordic partnership has been a source of special joy to the Icelanders.

We Icelanders have made the acquaintance of Luxembourg's representatives in the field of international collaboration within the United Nations, the North Atlantic Treaty Organization, and OECD, and in fact in other fields as well. Both these small nations, Luxembourg and Iceland, have striven to uphold their dignity on the international scene in the co-operation of nations, which has greatly increased since the end of World War Two. It is my considered opinion that our part in this co-operation has done credit to both our countries. Although we hear more about the Great Powers and the Super Powers in world news, we must not forget that international collaboration of the smaller states has in the past years become more important than ever before. In



this connection there come to my mind the words of one of Britain's greatest leaders, Sir Winston Churchill, when he said words to the effect that « God has chosen the small nations to bring the finest wines to the lips of His children to cheer their hearts, to enrich their vision and enlarge their faith. From the small nations the world has acquired its finest and greatest works of art. »

This is an abstract way of describing the values the small nations have at all times carried with them to the international scene.

Although I have now mentioned the similarities of our nations, there are also certainly dissimilarities. You export steel, and we Icelanders export fish, which admittedly we have sometimes called the « silver of the sea ». In past years we have tried to realize the necessity of making our economic life stronger, more vigorous, and more versatile, especially by developing new industries and harnessing our resources, the waterfalls and the geothermal energy, and turning them into electricity, the most important energy of all industrialized nations. In this matter we Icelanders are advancing towards a new colonization. Major industry has lately come into existence in Iceland by exploitation of these resources for aluminium smelting, and plans are also afoot for many branches of chemical industry.

I mentioned just now the distance that separates our two countries. Modern technology, in a manner of speaking, has made the distance shorter, for it takes us now no more than a few hours to pay visits to one another.

When I mention modern aerial communications, I am coming to what has lately bound our peoples closest together. We Icelanders have enjoyed your firm friendship and support in landing facilities for Loftleidir airways company, thus helping this small island nation in the North Atlantic, to maintain a most remarkable link between the New World and the Old, — America and Europe. You have never failed in your support of Iceland's cause, and for this I bring you recognition and thanks.

As I have already mentioned the relations between Luxembourg and Iceland are extremely good and friendly in many different respects, and it is my firm belief that the ties between our countries will continue to be strengthened in the future.

Ladies and Gentlemen,

I raise my glass in a toast to the Grand Duke, the Government and the People of Luxembourg.

\*

Le 19 février a eu lieu la visite de l'usine d'ARBED-BELVAL à Esch-sur-Alzette. Dans l'enceinte de l'usine une délégation de l'ARBED comprenant Monsieur René Dondelinger, Directeur Général Adjoint, entouré du Directeur d'ARBED-BELVAL et de plusieurs ingénieurs, reçut les hôtes islandais et les personnalités luxembourgeoises, notamment Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale et Monsieur André Clasen, Ambassadeur à Londres.

C'est Monsieur Jean-Marc Wagener, Directeur d'ARBED-BELVAL, qui donna des explications sur l'usine qui fut visitée alors par les hôtes islandais.

Après la visite, un déjeuner fut offert par la Ville de Luxembourg à la Villa Vauban. Nous reproduisons ci-après l'allocution de Mademoiselle Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, prononcée à l'occasion de ce déjeuner.

### Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Mr. Prime Minister, Mrs. Hafstein,  
Mr. Foreign Minister,  
Dear Icelandic guests.

In greeting and welcoming you officially on behalf of the City of Luxembourg and of my fellow citizens, my pride and joy are mingled with a feeling of sadness and regret :

- one of sadness, for I think with deep emotion of the great Icelandic statesman, Mr. Benediktsson who was to have come to Luxembourg last year and who perished in such a tragic manner ;
- one of regret, for I am sorry that I know your beautiful country only by the fleeting sight from a sidelight of a Loftleidir airliner and by an ephemeral stopover at Keflavik airport.

But I know of its beauties by my readings and by the enthusiastic comments of those who had the good fortune of staying there longer, also by the friendly contact with our Icelandic guests whom we are welcoming here today.

However, you need not necessarily have explored every nook and cranny of a country to know it and — particularly — to understand it. Thus, I believe I can say that our two countries have much in common. Under different skies but often in similar conditions, they have in the course of the centuries, led a fierce battle to live in freedom and dignity — Both our people have had to eke out a living from barren grounds. Neither history nor our fellow men have made life easy for you or for us in the course of the centuries. As you travelled through our country, I am sure you noted, along with present achievements and visions of the future, the marks of an eventful and often tragic past. You too have achieved similar and greater miracles in your own country but in even more difficult conditions.

Land of fire and ice, land of thundering waters and quiet skies. Land of contrasts also which gave birth to legends which your literature — from the skald Egill Skallagrímson to David Stefánsson has guarded jealously, expressed in the tongue of your distant ancestors, which is still yours today and which remains for all those, historians or philologists who study Celtic and Scandinavian civilizations, a rich and inexhaustible fount of knowledge.

Land of political continuity, too, whose inhabitants led by such men as Íon Sigurðsson have in very difficult situations and through centuries of struggle and hardship saved the ideal of liberty, an ideal

which a thousand years ago gave rise to the world's first parliament, to the Althing of Thjoveldi.

This is probably neither the time nor the place to stress the importance and responsibility of small countries in the concert of nations. Nevertheless, it must be said that their interest and their best guaranty of survival in the long run, obviously lies in uniting in a larger community called Europe while preserving their own personality and individuality. Your country like ours has engaged on the first leg of this journey by joining the large international organizations while at the same time maintaining its proud heritage and its traditions.

In closing, let me express my hope, dear Icelandic guests, that you will remember your stay in Luxembourg with pleasure and also that many of my fellow citizens will go to Iceland to discover its beautiful sites and thus take advantage of the direct link which your national airline is so conveniently providing between our two capitals.

Ladies and gentlemen, may I ask you to join me in raising our glass to the President of the Republic

of Iceland, to our distinguished guests, to the happiness of the Icelandic people and the prosperity of Iceland, this land of beauty and magic which fulfilled and went far beyond the prediction of Seneca : « Nec sit terris ultima Thule . . . ».

\*

L'après-midi eut lieu un tête-à-tête entre les Ministres des Affaires Etrangères d'Islande et de Luxembourg, suivi d'une réunion de travail où il fut surtout question de l'Europe et plus précisément des relations de l'Islande avec le Marché Commun. La réunion de travail fut suivie d'une conférence de presse au Ministère d'Etat.

Dans la soirée, le Premier Ministre d'Islande et le Ministre des Affaires Etrangères islandais offrirent un dîner à Luxembourg.

Le Ministre des Affaires Etrangères islandais avait quitté Luxembourg le 20 février 1971 tandis que le Premier Ministre d'Islande était resté en visite privée à Luxembourg jusqu'au 21 février.

## Visite Officielle à Luxembourg du Right Honourable Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancaster

Répondant à l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, le Chancelier du Duché de Lancaster, Son Excellence Monsieur Geoffrey Rippon, Q. C., M. P., s'était rendu en visite officielle à Luxembourg le 12 janvier 1971 où il a eu des conversations avec le Gouvernement luxembourgeois.

Cette visite se situa dans le cadre des premiers entretiens que Son Excellence Monsieur Geoffrey Rippon avait déjà eus avec les Gouvernements des pays membres des Communautés Européennes.

Le programme de la visite officielle à Luxembourg du Right Honourable Geoffrey Rippon comprenait entre autre une audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc, des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'une réunion de travail suivie d'une conférence de presse.

Le Chancelier du Duché de Lancaster quitta le Luxembourg par avion en fin d'après-midi pour Londres.

Nous reproduisons ci-après le texte du toast prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, au cours du déjeuner offert le 12 janvier en l'honneur du Right Honourable Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancaster:

Mr. Minister, my dear Colleagues,  
Ladies and Gentlemen,

It is a great honour as well as a pleasure for me, to bid a warm and heartfelt welcome today in Luxembourg to the Right Honourable Geoffrey Rippon, Chancellor of the Duchy of Lancaster.

You are, my dear Colleague, the latest in a long line of distinguished representatives from your country who have come here to bear witness to the close and friendly relations which have, for so long now, existed between our two countries.

Just after the war we were able to express to Sir Winston Churchill the admiration, respect and gratitude for the sacrifices and burdens which the British Nation had so gallantly assumed so that even the smallest among the European Nations should, once again, be able to live in peace and prosperity, free from fear and prejudice.

These feelings, I am glad to say, are still today very much alive and they provide the foundation for the great task on which we have jointly embarked : the unification of Europe on the basis of the European Communities.

I know that we are agreed on the ultimate aim which is, as it was 25 years ago, to preserve peace and freedom in Europe, but also to unlearn the accumulated wisdom and experience of our countries to be

thrown on the scales on the side of reconciliation, mutual understanding and cooperation all over the world.

This basic agreement on the ultimate aim, should help us to see the immediate problems which we are dealing with in the present negotiations in their true perspective. They are real problems, and let us not underestimate their intricacy and seriousness: transitional arrangements in Agriculture and for tariffs, financial regulations in an enlarged Community, monetary problems, the future of the traditional links between the United Kingdom and the Commonwealth.

We have already have a fruitful exchange of views on some of these problems this morning, and we will continue to do so. The competence and skill of our negociators, and the firm determination of our governments, together with the vital necessity to unite Europe, lead us to believe that the negotiations begun here in Luxembourg on the 30th June last year can be successfully concluded.

I, for my part, am convinced that the aim we have put to ourselves is worth the inevitable sacrifices both sides will have to make in order to find the necessary compromises. The result will be a large Community able to help Europe regain its position economically and politically in the world of today.

\*

Monsieur le Ministre,

On me dit que votre gouvernement est en train d'examiner comment il pourrait reviser dans un sens plus généreux les heures d'ouverture de vos estimables pubs. Fort de mon expérience de continental,

je puis vous assurer qu'il est en effet beaucoup plus facile d'adapter la consommation à la soif que vice-versa.

Plus immédiatement, votre gouvernement introduira le mois prochain le système décimal pour votre monnaie. Nous avons noté avec plaisir que vous avez néanmoins décidé d'égayer cette concession à l'uniformité européenne par l'introduction d'une pièce de monnaie à sept côtés.

On me dit aussi, et là c'est le Ministre des Sports qui parle, qu'il y a de bonnes chances pour que les finales de la plupart des coupes européennes de football se disputent cette année-ci exclusivement entre clubs britanniques.

Décidément, nous sommes loins de ces jours d'antan où un peu de brume, une petite tempête au bon endroit, suffisaient à isoler le Continent. Ce qui me rassure, mon cher Collègue, c'est que tout Mr. Europe que vous soyez, vous n'avez pas pour autant abandonné votre passion pour le cricket: car, voyez-vous, à ceux de vos compatriotes qui ont peur de perdre et leur âme et leur conscience en se liant à l'Europe, il faudrait que vous disiez que c'est bien avec votre exotisme et vos fantômes, vos traditions, votre sens de l'humour et votre Greenwich Mean Time que nous espérons vous accueillir dans notre club.

C'est en effet dans la mise en commun de toutes nos richesses et qualités, dans leur diversité et dans leur complémentarité que nous puisons chaque jour le courage de créer cette Europe qui nous permet d'espérer que les ressources humaines et matérielles de ce monde constitueront un facteur de progrès et non de conflit, et que leur mise en valeur ne nuira pas, bien au contraire, à la qualité de notre vie d'hommes libres et responsables.

## La Démission de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel et l'Entrée en Fonction de Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg

Dans une lettre adressée à Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'occasion des fêtes de fin d'année avec ses vœux personnels et ceux du diocèse de Luxembourg, Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, avait demandé au Saint Père d'être relevé de sa charge pastorale au seuil de son soixante-dix-huitième anniversaire.

Sa Sainteté le Pape Paul VI a accepté la démission de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, qui a pris effet à partir du 12 février 1971. En vertu du droit de succession, Son Excellence Monseigneur Jean Hengen entra en fonction comme Evêque de Luxembourg le même jour.

Rappelons que Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Docteur en philosophie et licencié en théologie, est né au Schleiderhof (Cruchten), le 3 février 1893. Il a été ordonné prêtre à Innsbruck le 13 juillet 1919. Professeur de Philosophie et d'Art Sacré au Grand Séminaire de Luxembourg de 1923 à 1941 et Aumônier national des Universitaires Catholiques luxembourgeois de 1926 à 1949, il fut exilé de la Patrie pendant la Seconde Guerre Mondiale et fut curé de St-Yan et St-Germain-des-Rives au diocèse d'Autun de 1941 à 1945. Professeur de théologie dogmatique au Grand Séminaire de Luxembourg de 1945 à 1949, il fut élu Evêque titulaire de Nephelis et Coadjuteur avec droit de succession de Son Excel-

lence Monseigneur Joseph Philippe, Evêque de Luxembourg, le 14 mai 1949 et sacré en la Cathédrale de Luxembourg, le 29 juin 1949. Chanoine d'honneur des Cathédrales de Dijon, Autun, Nancy, Strasbourg, Chartres et Monaco, il devint Evêque de Luxembourg, le 21 octobre 1956. Le 29 juin 1969, une messe pontificale fut célébrée en la Cathédrale de Luxembourg à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI et du jubilé épiscopal et sacerdotal de Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, qui célébrait en effet le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale et le vingtième anniversaire de son sacre épiscopal. L'Evêque de Luxembourg était entouré à cette occasion du Nonce Apostolique, représentant le Saint-Siège, les Evêques de Strasbourg, de Namur, de Trèves, de Liège et de Hildesheim, les Evêques missionnaires luxembourgeois, à savoir l'ancien Archevêque de Stanleyville et l'ancien Evêque d'Oslo, ainsi que l'Abbé de Clervaux et l'Evêque coadjuteur de Luxembourg, et Mgr. F. Rasqué et Mgr. Alfred Mille, entourés des membres du Chapitre de la cathédrale et des dignitaires de l'Eglise. Assistèrent à cette messe pontificale S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, représentant S. A. R. le Grand-Duc, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg ainsi que les plus hautes personnalités de la vie publique luxembourgeoise (cf. Bulletin de Documentation N° 8 du 31 juillet 1969).

Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, Docteur en Théologie et licencié en droit Canon, est né à Dudelange, le 23 novembre 1912. Il fut ordonné prêtre à Rome, le 27 octobre 1940, nommé Vicaire de la paroisse Notre-Dame à Luxembourg, le 20 août 1945, Chancelier de l'Evêché, le 1<sup>er</sup> août 1949, Vicaire général, le 6 juin 1955 et Chanoine titulaire, le 14 août 1956. Il fut élu Evêque titulaire de Calama et Coadjuteur avec droit de succession de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, le 8 avril 1967. Le 4 juin 1967 eut lieu en la Cathédrale de Luxembourg le sacre de Son Excellence Monseigneur Jean Hengen, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Révérendissime Monseigneur Silvio Oddi, Nonce apostolique (cf. Bulletin de Documentation N° 6 du 30 juin 1967).

Nous reproduisons ci-après le texte de la lettre que Sa Sainteté le Pape Paul VI a adressé à Son Excellence Monseigneur Léon Lommel le 25 janvier 1971.

### **Lettre de Sa Sainteté le Pape Paul VI à l'Evêque de Luxembourg**

A Notre Vénérable Frère  
**LÉON LOMMEL**  
Evêque de Luxembourg

Nous avons reçu la lettre par laquelle, en Nous offrant vos vœux et ceux du diocèse de Luxembourg à l'occasion des récentes fêtes, vous Nous demandiez de pouvoir être relevé de votre charge pastorale. Vous

ajoutiez que la présence de votre Coadjuteur, Monseigneur Jean Hengen, bien au courant maintenant du gouvernement du diocèse, vous permettait — au seuil de vos soixante-dix-huit ans — de formuler cette demande en toute tranquillité de conscience.

Cette démarche de votre part, qui atteste votre désintéressement et votre souci du bien du diocèse, vous honore grandement. Elle Nous paraît si légitime et si conforme en même temps à l'esprit du récent Concile, que Nous n'hésitons pas, quoique avec regret, à l'accueillir. Et Nous voulons vous donner en cette circonstance un témoignage de Notre estime pour votre vénérée personne et vous dire Notre reconnaissance et celle de la Sainte Eglise pour le zèle avec lequel vous vous êtes dévoué, pendant plus de vingt ans d'un fécond épiscopat, au bien spirituel des populations luxembourgeoises, notamment, en ces dernières années, par la promotion de la réforme liturgique, par la mise en place des conseils paroissiaux et par la préparation du Synode diocésain. La célébration du centenaire du diocèse vous fournissait encore, par surcroît, l'occasion de stimuler la ferveur de vos diocésains au cours de l'année qui vient de s'achever. Par ailleurs vous avez songé non seulement au présent, mais encore à l'avenir du diocèse, et l'un des derniers actes de votre ministère — qui aura pour vous sans doute un motif de vive consolation — a été, à ce qu'on Nous a rapporté, la pose de la première pierre du nouveau Séminaire de Luxembourg.

Que Dieu bénisse cette si heureuse initiative, et qu'il fasse fructifier toutes celles que vous avez prises au cours de votre épiscopat en faveur du diocèse qui à bien des titres continuera à être vôtre. C'est le souhait que Nous formulons de tout cœur pour vous, Vénérable Frère, au moment où vous allez, dans une retraite priante et studieuse, pouvoir vous dévouer encore, sous une autre forme, aux âmes que Dieu vous avait confiées. Notre pensée et Notre prière vous y accompagnent, tandis que Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à celui qui s'apprête à recueillir votre succession, à votre clergé et à tous vos fidèles, comme gage de Notre constante bienveillance, une très paternelle Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 25 Janvier 1971

Paulus P.P. VI

\*

Voici le texte des télégrammes adressés à Son Excellence Monseigneur Léon Lommel et à Son Excellence Monseigneur Jean Hengen par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse :

Son Excellence Monseigneur Jean Hengen  
4, rue Genistre, Luxembourg

Votre entrée en fonction comme Evêque de Luxembourg nous réjouit profondément. Aussi est-ce de tout cœur que nous vous adressons nos plus chaleureuses félicitations. Aux souhaits ardents que nous formons pour l'accomplissement de votre haute mission nous joignons nos vœux les meilleurs pour l'avenir du diocèse.

Jean Joséphine-Charlotte



Son Excellence Monseigneur Léon Lommel  
Palais Episcopal, Luxembourg

Au moment où vous déposez les lourdes responsabilités de votre charge nous avons à cœur de vous exprimer notre profonde admiration et notre vive reconnaissance pour la sagesse et le dévouement que vous avez mis au service du diocèse de Luxembourg pendant de si longues années. En pensées avec vous nous vous adressons nos vœux les meilleurs.

Jean Joséphine-Charlotte

De son côté, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte avait également adressé un télégramme à Son Excellence Monseigneur Léon Lommel dont voici le texte :

A. S. Exc. Monseigneur Léon Lommel  
Palais épiscopal, Luxembourg

C'est de tout cœur que je vous réitère mes vœux bien chaleureux au moment où vous déposez votre charge pastorale et je vous assure une fois de plus de mes souvenirs reconnaissants.

Charlotte

Dans une lettre écrite au nom du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, rendit aussi hommage à l'ancien Evêque de Luxembourg. Nous en citons le passage suivant :

Au moment où vous vous démettez de votre haute charge pastorale, j'ai à cœur de vous apporter au nom du Gouvernement l'hommage de notre gratitude pour la sage dignité et la haute conception du devoir qui ont présidé à votre épiscopat. Le Gouvernement se flatte particulièrement d'avoir entretenu pendant de si longues années de si cordiales relations avec le Chef du culte catholique.

Voici le texte de la lettre que Son Excellence Monseigneur Léon Lommel a adressé au diocèse et au peuple luxembourgeois après sa démission comme Evêque de Luxembourg :

### **De Bëschof sét der Diözés an dem Land Merci**

Poopst Pol VI. huet meng Démissioun als Bëschof vu Lëtzebuerg ugeholl. Gëschter hun ech d'Äntwert kritt vu Roum. Domatt ass d'Stonn komm, fir d'Léidung vun der Diözés an aner Hänn ze gin.

Ech wuar frou, datt ech iwer 20 Joer laang als Bëschof der Kiirch an dem Land dinge konnt.

Déi grouss Missioun, déi jidfer Bëschof opgedroen ass : am Dingscht vum Glaaw ze stoen, hun ech vun Ufank un a meng Devise geluegt : Mir sin dem Herrgott sei Vollek.

Als Bëschof sin ech an eng Zeit geroden, déi voll Onrouh a voll Ännerunge wuar. No den deischtere Joere vum Krich hun ech mech agesat fir d'Rekon-

struktioun vun der Hémecht a fir Frëndschaaft a Fridden an eisem Vollek.

Démols hun ech gespuert, datt de Bëschof déi bescht Kraaft am stännege Kontakt mam Vollek fënd. 'T ass awer och ëmmer méi deitlech gin, datt eng nei Zeit um Komme wir, déi och vun der Kiirch eng Emstellung géif verlaangen.

De Vatikanesche Konzil huet duerfir d'Kiirch aus hirer Isolatioun erausgeholl an an d'Welt vun haut eragehallt. Ech hun et als eng Gnod ugesin, datt et mer vergonnt wuar, als Bëschof vu Lëtzebuerg um II. Vatikanum an un der I. Bëschofssynod délzehuelen.

Gleich no dem Konzil hun ech resolut d'Reformen och an der Lëtzeburger Kiirch agelét a mat Hëllef vum Bëschof-Koadjutor zum Dél verwiirklecht. 'T ass elo un der Lëtzeburger Synod, zesumme mat dem Klérus an dem ganze Vollek d'Wiirk vun der Erneuerung ënner mengem Nofolger weider ze féiren.

Mat Härz a Séil a mat mengem Gebiet begléden ech d'Lëtzeburger Kiirch op hirem Wé an déi nei Zeit. Dat Band, dat mech als Bëschof sou laang mat der Diözés verbonnen huet, bleiwt jo bestoen.

Ech soe Merci dem Lëtzeburger Vollek fir dat Vertrauen, dat ech iwerall fond hun, de Gëschtlech an den Uerdensleit fir déi trei Matarbecht, op déi ech ëmmer ziele konnt, dem Bëschof-Koadjutor, dé berét wuar, mat mir d'Laascht vun der Verantwortung ze droen. Merci och den Autoritéite vum Land fir dat loyalt Zesummeschaffen.

Mei ganz Liewen a Wiirken als Bëschof stung ënner dem Gelét vun der Muttergottes. Hir, der Patréinesch vu Staat a Land, empfehlen ech d'Diözés an eis ganz Lëtzeburger Hémecht.

Lëtzebuerg, den 13. Februar 1971.

+ Leo Lommel, Bëschof vu Lëtzebuerg

\*

Pour conclure, nous reproduisons encore le texte de l'arrêté grand-ducal du 18 février 1971, portant agréation de Monseigneur Jean Hengen comme Evêque de Luxembourg :

### **Arrêté grand-ducal du 18 février 1971 portant agréation de Monseigneur Jean Hengen comme évêque de Luxembourg**

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu le bref apostolique délivré sous la date du 8 avril 1967, par lequel Sa Sainteté le Pape Paul VI a nommé Monseigneur Jean Hengen, vicaire général du diocèse de Luxembourg, évêque-coadjuteur de Luxembourg, avec droit de succession ;

Attendu que par bref apostolique du 25 janvier 1971 démission de sa charge d'évêque de Luxembourg a été accordée à Monseigneur Léon Lommel ;



Vu la loi du 30 avril 1873 et l'article 119 de la Constitution ;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Monseigneur Jean Hengen est agréé comme évêque de Luxembourg. Il prêtera entre les mains de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, délégué à ces fins, le serment prévu par la loi du 30 avril 1873.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 18 février 1971  
Jean

Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
Pierre Werner

Monseigneur Hengen, en sa qualité d'Evêque de Luxembourg, a prêté le 19 février 1971, entre les mains de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le serment prévu par la loi du 30 avril 1873.

## « Feu vert pour une Monnaie Européenne »

Interview publiée par le Journal « La Tribune de Genève »

Dans son édition du 18 février « La Tribune de Genève » a publié une interview de Monsieur Jean-Marie Laya, envoyé spécial à Luxembourg, avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, sous le titre : « Feu vert pour une monnaie européenne ».

Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview parue dans « La Tribune de Genève » :

Les 8 et 9 février 1971, les « Six » ont décidé, à Bruxelles, de mettre en route le processus d'intégration économique monétaire de la Communauté européenne. Selon la plupart des observateurs, il s'agit là de l'option la plus importante prise par le Marché Commun depuis la signature du Traité de Rome. Comme la décision de février avait été précédée en décembre 1970 d'une première séance infructueuse, le « plan Werner » soulevant quelques objections, il était intéressant, liminairement, d'avoir l'opinion de Pierre Werner sur cette option fondamentale.

Après avoir relevé que le rapport était avant tout un plan d'experts, avec « un enchaînement logique très poussé », il nous a souligné sa satisfaction face à une décision finale qui respecte l'esprit du plan :

« Les décisions prises à Bruxelles dérivent du plan. Elles tiennent compte de la situation politique et des diverses tendances qui se sont manifestées auprès des gouvernements, mais je crois que la substance du rapport y est quand même. Je considère comme substance la clarté de l'objectif final, car il faut souligner que personne ne conteste l'objectif final qui a été défini avec une grande précision dans la résolution de Bruxelles. Même le délai de dix ans qui avait été mis en doute le mois dernier a été maintenu. La réunion de Bruxelles confirme donc la volonté politique des gouvernements de promouvoir l'union économique et monétaire. Sur ce point, la résolution ne laisse aucun doute. »

### *Quelques variantes*

La différence fondamentale, entre les décisions de Bruxelles et le Plan Werner, réside dans la définition

de la première étape. Les Six ont renvoyé la discussion sur l'aménagement éventuel des institutions à trois ans après une étude complète des expériences qui auront été faites. De ce fait, la formule est plus fluide et l'engagement politique n'est pas aussi intense que si l'on avait suivi la marche à suivre du plan, mais en définitive, il s'agit plus de concessions sur la tactique à suivre que sur la stratégie :

« Le compromis est très valable, car il réaffirme l'irréversibilité de l'objectif. Or nous avons toujours insisté sur la reconnaissance du principe de l'irréversibilité de l'union économique et monétaire, car certains gouvernements n'acceptent des sacrifices dans leur liberté d'action qu'en fonction d'un but défini, fixé et irréversible. »

### *L'Europe politique pour plus tard*

Du reste toutes les décisions prises montrent l'évolution profonde qui est intervenue. « Il y a quelques années, parler d'Union économique et monétaire, c'était se faire traiter d'utopiste. » Aussi, au-delà de cette union qui a été décidée il y a dix jours à Bruxelles, on peut se demander maintenant si elle doit, obligatoirement, déboucher sur une union politique. A ce sujet, Pierre Werner reste nuancé :

« Il faut avant tout savoir ce que l'on entend par union politique. La signature du Traité de Rome a déjà été un acte politique. Bien sûr, si la politique communautaire doit avoir des égards pour les particularités de chacun des Etats membres qui ont leurs problèmes propres, l'union économique et monétaire fera que l'on devra fixer en commun les grandes lignes de certaines orientations. Cela représente un

ferment qui sera extrêmement fort pour un rapprochement politique des Six, mais je ne crois pas que la seule poursuite de l'union économique et monétaire nous amènera à l'union politique. Il y a des domaines de la politique (défense nationale — problèmes culturels) qui échapperont encore ou qui se situent à un niveau supérieur. Il faudra donc encore d'autres initiatives pour faire l'Europe politique. »

### L'association de la Suisse ne pose pas de problèmes économiques majeurs

#### C'est au candidat de chercher sa voie

La Suisse a entamé des discussions exploratoires avec la CEE, discussions qui seront suivies de négociations lesquelles déboucheront enfin sur un accord qui devrait se situer à mi-chemin entre l'association et l'adhésion. Lorsque l'on demande à Pierre Werner son avis sur ce problème, il est plus réticent. D'une part il ne veut pas préjuger de la négociation et d'autre part il ne se sent pas habilité à parler au nom de la Communauté. C'est donc strictement à titre d'expert qu'il exprime son point de vue.

« Sur le plan économique, étant donné la structure de la Suisse, il n'y a pas de difficultés réelles pour intégrer le marché helvétique, selon des formules appropriées, au Marché Commun. Les problèmes sont comparables et les degrés d'évolution similaires de sorte qu'à part des problèmes strictement politiques, telle la neutralité suisse, j'ai l'impression que l'on pourra arriver à un accord qui permettra de vivre aux uns et aux autres. »

« Je crois pouvoir dire la même chose pour les questions financières, car la Suisse est l'un des éléments très importants et très valables sur le plan international. Son action qui a toujours visé à la stabilité dans la croissance rejoint les objectifs auxquels nous tendons également. »

#### La Communauté a déjà des structures fédérales

Si l'on examine maintenant les questions que peut poser les structures helvétiques, là aussi, Pierre Werner est optimiste :

« Il faudra insister auprès du peuple suisse sur les aspects fédéraux et confédéraux de la Communauté, qui sont bien dans la tradition helvétique. Du reste les Allemands ont quelques problèmes avec leurs propres structures fédérales. On nous a dit à plusieurs reprises que pour certaines décisions, notamment en matière budgétaire, les Länder étaient seuls compétents et qu'il était difficile au gouvernement de Bonn d'agir sur eux. La structure fédérale pose donc déjà quelques problèmes à résoudre au sein de l'actuelle Communauté européenne. »

#### La place des petits pays

Mais si l'on traduit la crainte de certains, dans des petits pays, à adhérer à des blocs où l'on trouve quelques « grands », c'est cette fois le Premier Ministre du Grand-Duché qui répond :

« On me pose souvent la question : comment peut se comporter les petits pays dans les grandes combinaisons économiques ? Jusqu'ici, l'expérience

a été très bonne. Non seulement les intérêts du Grand-Duché ont toujours été préservés, mais de plus j'ai toujours rencontré une grande compréhension chez mes partenaires. »

Enfin, l'association de la Suisse au Marché Commun impliquera-t-elle automatiquement l'acceptation par la Suisse de l'union économique et monétaire :

« Cela va dépendre des conditions du contrat. Je ne sais pas si cela sera nécessaire dans une première phase, car l'on peut imaginer que le système monétaire suisse puisse subsister comme tel encore pendant quelque temps. Mais, toujours en cas d'association, il subira l'attraction de cette masse imposante de l'union monétaire de la Communauté. »

Un temps de réflexion, puis Pierre Werner conclut :

« Finalement, le pays associé doit se rendre compte lui-même où est son avantage et l'avantage, très souvent, passe par une intégration plus poussée. »

### Il existe une tendance pour la monnaie internationale

Et puis, au-delà des décisions prises à Bruxelles, au-delà des questions que posent la candidature de la Grande-Bretagne, la demande des pays neutres, il y a l'Europe et ses problèmes. Là, Pierre Werner est dans son domaine. Avec conviction, il expose ses vues et, en définitive, l'interview devient un passionnant monologue :

« J'espère que la nouvelle monnaie européenne fonctionnera en vertu d'une notion communautaire, soit une monnaie gérée, je dirais plus objectivement soustraite dans une certaine mesure aux influences nationales. Il faudra se mettre d'accord sur des objectifs communs et alors nous arriverons peut-être à un étalon qui échappera beaucoup plus à l'emprise nationale et qui permettra quand même de tenir compte des acquisitions de la science économique. La monnaie comme instrument d'une politique conjoncturelle se fera sur une base communautaire et non plus en vertu des besoins égoïstes de tel ou tel pays ou de tel ou tel secteur économique. »

#### Ne pas revenir aux autarcies économiques

« Du reste il y a une tendance, à mon avis, à une internationalisation de la monnaie, d'autant plus que c'est nécessaire. Un régime de convertibilité des monnaies exige l'internationalisation et nous ne pouvons plus penser à un autre régime que celui d'aujourd'hui. Je crois que les populations ne veulent plus revenir à un état d'esprit comparable à celui qui prévalait entre 1930 et 1940 avec cette autarcie économique et monétaire qui, à mon avis, fut l'une des causes de la dernière guerre mondiale. »

« J'essaie d'être réaliste car je me rends compte qu'une telle entreprise ne réussira qu'à la condition qu'une volonté politique soit présente à tous les stades de l'évolution. Nous pourrions avoir des accidents et des crises comme la Communauté en a déjà connu, mais d'un autre côté je suis fermement convaincu que c'est nécessaire et que la réalisation totale des objectifs du Traité de Rome, tel qu'il est aujourd'hui, sans modifications, exige cela. »

### *Premier marché supranational : les euro-devises*

« Il y a donc l'exécution du Traité, il y a les événements extérieurs et il y a aussi la situation de l'Europe qui demandent quand même que l'Europe prenne un peu ses affaires en mains. Même ce fameux marché des euro-devises auxquels certains reprochent qu'il échappe aux mains des gouvernements et qui comporte de ce fait un certain nombre d'inconvénients, c'est d'une part la manifestation d'un besoin à savoir qu'en Europe l'épargne cherche un dénominateur commun et c'est d'autre part évidemment la nécessité d'intégrer ce marché dans un ensemble qui à la longue n'échappe pas complètement à l'emprise

des autorités monétaires. L'euro-marché a rendu, à mon avis, de grands services, mais ce n'est pas une formule durable. Il a montré où étaient les besoins et ce sont ces besoins qu'il faut aujourd'hui contenter. »

« Il y a un mouvement de fonds et quels que soient les accords que nous concluons, il faudra le suivre du moins si nous voulons maintenir à nos peuples leur niveau de vie actuel. Cela suppose encore une fois la persistance de la convertibilité des monnaies et cette persistance suppose à son tour que tout le monde gère convenablement sa monnaie. »

« Et on en vient tout naturellement à se poser la question : si on la gèrait ensemble. »

## Nouvelles de la Cour

### Mois de janvier

Un communiqué du Département du Maréchal de la Cour, en date du 7 janvier 1971 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les chefs de Mission du Corps Diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque et Monseigneur l'Evêque-coadjuteur, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat ainsi que les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police.

\*

Le 12 janvier 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Kenichi Otabe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Right Honourable Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancaster, Chargé au sein du Gouvernement britannique des négociations européennes.

\*

Le 13 janvier 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Aureliano Aguirre, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Orientale de l'Uruguay.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Chaidir Anwar Sani, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Indonésie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Benigno Ignacio Varela, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Argentine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur James Conongsby Langley, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

\*

Le 19 janvier 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Laszlo Molnar, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Hongrie.

\*

Le 22 janvier 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Comte Roberto Riccardi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

\*

Un communiqué du Département du Maréchal de la Cour en date du 22 janvier 1971 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg ainsi qu'aux postes de Gendarmerie du Château de Fischbach et du Château de Berg.

\*

Un communiqué du Département du Maréchal de la Cour en date du 22 janvier 1971 annonce que, répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Michener feront une visite officielle à Luxembourg les 26 et 27 avril 1971.

Ce voyage se place dans le cadre des séjours que le Gouverneur Général et Madame Michener effectueront au cours du mois d'avril dans les trois pays de Benelux.

# Conseil de Gouvernement

## Réunions durant le mois de janvier

Pendant le mois de janvier, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 janvier, le Conseil a fait le point de l'exécution du programme gouvernemental en le confrontant avec la situation actuelle et les nouvelles orientations des besoins nationaux. Dans le cadre de ce réexamen qui sera poursuivi au cours de la prochaine réunion, il décide des initiatives à prendre et en fixe le calendrier.

Il a déterminé son attitude à l'égard des motions parlementaires déposées lors des discussions budgétaires.

Le Conseil a de plus définitivement mis au point le texte d'un projet de règlement grand-ducal portant modification du statut du personnel des C.F.L.

\*

Au cours de la réunion du 15 janvier, le Conseil a terminé l'examen de l'exécution du programme gouvernemental qu'il avait entamé à la dernière séance et fixé les orientations prochaines de l'action du Gouvernement dans divers domaines.

Il a adopté un projet de loi portant amendement a) de la loi modifiée du 21 mai 1955 ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension des Artisans ; b) de la loi modifiée du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une Caisse de Pension des Commerçants et Industriels. Ce projet de loi a pour but 1) l'harmonisation de plusieurs dispositions des deux lois susmentionnées, celle-ci étant effectuée : a) soit entre des textes existants des deux régimes de pension en question, b) soit entre des textes existants de ces deux régimes et les textes correspondants concernant l'assurance-pension des ouvriers et l'assurance-pension des employés privés ; 2) la nouvelle fixation, sur des bases identiques pour les deux régimes : a) des classes de cotisations, b) des montants de cotisations ; 3) la création d'une base légale permettant de doter le personnel de l'administration commune des deux caisses de pension et de la caisse de maladie des professions indépendantes d'un statut d'employés publics analogue à celui existant à l'heure actuelle pour le personnel des caisses de pension et des caisses de maladie des salariés ; 4) la réalisation de dispositions tendant à une conversion plus équitable des cotisations au nombre-indice cent du coût de la vie ; 5) l'institution de deux nouveaux postes de commissaire adjoint.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant approbation des plans des parcelles et de la liste des propriétaires du deuxième tronçon de la route d'Esch à financer par le Fonds des Routes. Ce projet sera soumis au Conseil d'Etat.

\*

Au terme de sa séance du 22 janvier, le Conseil a publié le communiqué suivant : La Convention instituant l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise conclue le 6 mars 1922 venant à expiration le 6 mars 1972, le Gouvernement a procédé à un inventaire des problèmes qui se posent au regard de la clause de reconduction de la Convention et a décidé de prendre contact avec le Gouvernement belge.

Il a délibéré sur un projet de loi relatif au régime des employés de l'Etat ; après consultation du Ministre des Finances et de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics le projet sera envoyé au Conseil d'Etat. Le projet a pour but de donner des garanties de sécurité d'emploi, de traitement et de pension aux employés ayant passé un nombre déterminé d'années au service de l'Etat.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la carrière administrative de l'attaché de gouvernement respectivement d'administration dans le cadre d'une réforme plus générale des carrières supérieures de l'administration de l'Etat.

Il a approuvé un projet de loi concernant la modification de diverses dispositions des législations concernant les régimes de pension contributifs et tendant à résoudre les problèmes soulevés à propos de la proratification de la part fixe à charge de l'Etat.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal prorogeant pour une période de cinq ans certaines dispositions de la loi d'orientation agricole. Il s'agit des articles prévoyant l'allocation d'aides sous forme de bonifications d'intérêt et d'aides en capital au profit de certains investissements ainsi que des faveurs fiscaux pour les investissements nouveaux. Le projet sera soumis incessamment au Conseil d'Etat.

Le Conseil a approuvé un projet d'extension du réseau du S. E. B. E. S. devant alimenter en eau le plateau du Kirchberg.

Le Conseil a discuté différents aspects particuliers de la politique du logement dans l'intérêt de la main-d'œuvre étrangère. A ce sujet l'octroi des subventions prévues par le règlement ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1963 et amendé en 1970 sera étendu à d'autres catégories de promoteurs.

\*

Au cours de la réunion du 29 janvier, le Conseil a entendu un rapport du Ministre de l'Economie Nationale sur certaines revendications en matière de prix. Le Président et divers Membres du Gouvernement auront dans les prochains jours une entrevue avec une délégation de la Fédération des Patrons Boulangers et Pâtisseries.

Le Conseil a décidé de créer le poste de Commissaire à l'Immigration. Le Commissariat assurera de meilleures conditions d'accueil aux immigrants et à leurs familles et s'occupera de divers services sociaux. Il sera doté notamment des moyens légaux et maté-



riels pour surveiller efficacement les conditions d'hygiène et de salubrité des logements d'immigrants.

Il s'est déclaré en principe d'accord avec la construction d'un centre pour enfants mentalement handicapés à Esch-sur-Alzette et a arrêté la participation de l'Etat aux frais de construction sous réserve de modalités à discuter avec l'administration communale.

Un projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter diverses dispositions de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs a été approuvé et sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Le Conseil a entamé la discussion d'un projet de loi modifiant la législation sur les pensions des fonctionnaires de l'Etat et concernant notamment les pensions de survie.

Il a approuvé le projet d'un règlement grand-ducal rendant applicables les récentes améliorations apportées aux régimes de traitement et de pension des fonctionnaires de l'Etat aux fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

Le Conseil a entamé les discussions au sujet d'une réforme de l'Office National du Travail.

## Nouvelles diverses

### Visite officielle de Monsieur Gaston Thorn à Vienne

Répondant à l'invitation du Ministre autrichien des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, s'était rendu en visite officielle à Vienne du 16 au 18 février 1971.

Les entretiens entre Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois et son homologue autrichien, Monsieur Rudolf Kirchschläger, ont porté notamment sur la situation actuelle en Europe, les efforts en vue de l'intégration européenne, le Moyen-Orient et le projet de conférence sur la sécurité européenne.

A la fin de son séjour à Vienne, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a donné une conférence de presse avant de regagner le Grand-Duché.

\*

### Visite de Monsieur Denis Kuipers au Luxembourg

Monsieur Denis Kuipers, Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes, a eu le 18 février 1971 une prise de contact avec le Conseil Economique et Social à Luxembourg. A l'issue d'une réunion de travail, il a visité les installations de l'Agro-Center à Mersch. Un dîner a été offert par la Centrale Paysanne en l'honneur du Président du Comité Economique et Social des Communautés Européennes.

Le lendemain, Monsieur Denis Kuipers a visité l'usine d'ARBED-Differdange avant de repartir pour Bruxelles.

\*

### Session du Parlement européen à Luxembourg

Le Parlement européen s'est réuni en session les 19 et 20 janvier 1971 à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Mario Scelba.

A l'ordre du jour des séances de travail figuraient notamment les points suivants : le problème des relations commerciales entre les Communautés européennes, d'une part, les Etats-Unis et le Japon, d'autre part ; les préférences tarifaires à l'égard des pays en voie de développement et les mesures de protectionnistes votées par les Etats-Unis d'Amérique ; le budget opérationnel et le taux de prélèvement de la C. E. C. A. pour l'exercice 71 ; la prolongation du délai relatif au financement de la politique agricole commune ; la révision et l'unification des règlements financiers ; le 7<sup>e</sup> rapport de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de charbon.

\*

### Réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à Luxembourg

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) a siégé le 11 janvier 1971 à Luxembourg, sous la présidence de M. Gaston Thorn, Président en exercice du Conseil. Cette séance de travail avait à son ordre du jour divers points importants dont notamment : les problèmes Est-Ouest, le Sud-Est asiatique, les détournements d'avions, les enlèvements de diplomates, la situation en Méditerranée et au Moyen-Orient, les problèmes en Amérique du Sud.

M. Gaston Thorn a présenté également le nouveau secrétaire général de l'U.E.O., M. Georges Heisbourg, ancien ambassadeur du Grand-Duché à Paris.

A l'issue des travaux du Conseil, M. Gaston Thorn a donné une conférence de presse.

\*

### Réunion du Comité Consultatif (C.E.C.A.) à Luxembourg

Le comité consultatif (CECA) a tenu sa 139<sup>e</sup> session extraordinaire le 12 février 1971 au Centre européen de Kirchberg. A l'ordre du jour furent inscrits les points suivants : Exposé de M. Spinelli,



membre de la Commission des Communautés européennes, sur la politique industrielle de la Communauté ; exposé de M. Coppe, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les dernières décisions du Conseil dans le domaine des affaires sociales ; exposé de M. Coppe, membre de la Commission des Communautés européennes, sur les problèmes des transports dans la Communauté ; décision à prendre en ce qui concerne les travaux de la commission présidée par M. Martin, sur les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté.

\*

### **Session d'information de la Commission des Communautés Européennes à Luxembourg**

La Commission des Communautés Européennes a organisé les mercredi 24 et jeudi 25 février 1971 au Nouveau Théâtre à Luxembourg une session d'information sur le thème : « Maîtrise du dégagement grisouteux, amélioration du climat ».

Au cours de cette session, pour laquelle s'étaient fait inscrire plus de 300 participants, les résultats des travaux de recherche ont été présentés, concernant principalement les six sujets suivants : présence du méthane ; dégagement du méthane ; calcul préalable du dégagement de grisou ; maîtrise du grisou ; surveillance de l'aérage et du captage du grisou ; climat dans la mine.

Les résultats des recherches en question sont importants à la fois en ce qui concerne la sécurité minière, les conditions du travail au fond et la rationalisation technique des exploitations.

Il est rappelé que la Haute Autorité avait déjà, en 1963 et en 1967, procédé à des journées d'information analogues qui avaient reçu un accueil très favorable.

\*

### **BENELUX**

Les sessions plénières du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux et les réunions des commissions permanentes ont lieu cette année à Luxembourg.

Ainsi, le 5 février 1971, plusieurs commissions du Conseil Interparlementaire se sont réunies à la Chambre des Députés de Luxembourg.

La Commission des problèmes extérieurs s'est réunie sous la présidence de M. de Niet, Membre et Président de la Première Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, pour discuter le quatorzième rapport commun des Gouvernements sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure. M. Boey, Membre de la Chambre des Représentants belge, a été désigné comme rapporteur. M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois, a assisté à cette réunion pour fournir les explications nécessaires.

La réunion de la Commission des Affaires Fiscales et Douanières a eu lieu sous la présidence de M. Detiège, Député belge, pour examiner le quatorzième rapport commun des Gouvernements sur la réalisa-

tion et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats. Le Parlementaire néerlandais, M. Verburg, a été chargé de la rédaction et de la présentation d'un rapport. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, a participé aux travaux de cette commission.

M. van de Vliet, Membre de la Première Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, a présidé la réunion de la Commission des Affaires Economiques qui a analysé de son côté la partie du susdit rapport commun concernant la réalisation dans le domaine économique. M. le Député luxembourgeois Berchem assumait la charge de rapporteur. Le Gouvernement luxembourgeois y était représenté par un Conseiller.

La Commission des Affaires Sociales a siégé sous la présidence de M. Maenen, Membre de la Deuxième Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, pour se prononcer sur le chapitre II du même rapport commun des Gouvernements : Réalisation de l'Union en matière sociale et dans le domaine de la Santé publique et de la circulation des personnes. M. le Député Hansen a été désigné comme rapporteur. Plusieurs hauts fonctionnaires luxembourgeois du département du Travail et de la Sécurité Sociale ainsi que du Ministère de la Santé Publique ont expliqué l'attitude gouvernementale.

La réunion de la Commission des Affaires Culturelles s'est tenue sous la présidence du Député belge, M. Verroken, pour examiner à son tour le rapport gouvernemental commun sous son aspect « Information et public relations ». M. Heuckaert, Député belge, a été nommé rapporteur. Madame le Ministre Frieden a participé aux délibérations de la commission.

Des voyages d'information dans les régions frontalières ont été projetés par les trois dernières commissions susmentionnées.

Au cours de l'après-midi le Comité Permanent de Travail et d'Organisation a siégé, présidé par le Président du Conseil, M. le Député Van den Bulcke.

\*

### **BENELUX**

La Commission de l'Agriculture du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réunie à Luxembourg en date du 11 janvier 1971, sous la présidence du Député luxembourgeois, Monsieur Jean Winkin.

En présence de Monsieur J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture, et de ses collaborateurs, la commission a examiné le quatorzième rapport commun des trois Gouvernements ayant trait à la réalisation et au fonctionnement de l'Union Benelux dans le domaine agricole. Le rapporteur devant le Conseil est le Député néerlandais, Monsieur Schlingemann.

La Commission a eu un large échange de vues et le représentant gouvernemental luxembourgeois a donné des explications détaillées aux nombreuses questions posées par les membres de la commission.

La commission s'est encore plus particulièrement occupée du problème de la diminution du revenu

agricole. Elle a adopté à l'unanimité une résolution proposée par Monsieur Winkin, dans laquelle il est constaté avec regret que cette importante question de la diminution du revenu agricole, actuelle en raison notamment du plafonnement des prix et de la hausse des coûts de production, ne figure pas dans le rapport. Les membres de la commission y ont rappelé les revendications avancées dans tous les Etats membres des Communautés Européennes, visant à une augmentation des prix agricoles fixés sur le plan communautaire, et invité le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux à porter à l'ordre du jour de sa prochaine séance la question du revenu agricole.

\*

## BENELUX

Le Groupe de travail ministériel pour l'Aménagement du Territoire du Benelux s'est réuni pour la première fois à Bruxelles le 8 février 1971 sous la présidence de Monsieur J. de Saeger, Ministre belge des Travaux publics, chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

La délégation néerlandaise était présidée par Monsieur W. F. Schut, Ministre van Volkshuisvesting en Ruimtelijke Ordening et la délégation luxembourgeoise par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur. Assistait en outre à la réunion, pour les Pays-Bas, Monsieur J. A. Bakker, Ministre van Verkeer en Waterstaat.

Les Ministres ont entériné certains accords intervenus en Benelux depuis un an en matière d'aménagement du territoire lors de la confrontation notamment des plans régionaux et de secteur pour les régions frontalières. En outre, ils se sont mis d'accord sur un certain nombre de liaisons routières entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg et ont décidé d'entreprendre une étude en vue d'une exploitation plus intensive de l'aéroport de Luxembourg.

Les Ministres ont prié les experts de l'aménagement du territoire et des communications d'étudier ensemble le problème des aéroports dans la région frontalière belgo-néerlandaise en vue de la réservation éventuelle d'espace, lors de l'établissement définitif des plans régionaux et de secteur.

Les Ministres ont également pris connaissance d'un rapport sur les problèmes que pose le réseau ferroviaire dans les régions frontalières du Benelux du point de vue planologique et ont chargé les instances compétentes de l'aménagement du territoire et des communications d'étudier cette question.

Les Ministres des trois pays ont marqué leur accord de principe avec le projet de légende uniforme pour la représentation cartographique des plans régionaux et de secteur en Benelux.

Les Ministres ont décidé que des experts devaient se réunir à bref délai avec toutes les instances intéressées afin d'examiner les problèmes d'hygiène du milieu et de planologie suscités par les implantations industrielles dans les régions frontalières des provinces du Limbourg néerlandais, du Limbourg belge et de Liège. Les Ministres inviteront, à cet égard, le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux, au

courant du mois de mars 1971, à formuler des propositions de coordination concrètes en ce qui concerne les questions d'hygiène du milieu et de planologie liées aux implantations industrielles.

Enfin, après avoir pris connaissance d'un rapport sur le développement des zones de délaçement de plein air en Benelux, les Ministres ont eu un échange de vues sur l'évolution de la politique exercée dans les trois pays en matière d'aménagement du territoire.

\*

## BENELUX

Le quatrième numéro de 1970 du Bulletin trimestriel économique et statistique de Benelux comporte des tableaux et données statistiques relatifs aux pays de Benelux, de 1948 à 1969.

Ces tableaux traitent de dix-sept objets. L'attention est portée surtout sur la population, l'industrie, le commerce extérieur, les transports et communications et les comptes nationaux.

Il est intéressant de noter qu'en 1969, l'excédent de naissances par 1000 habitants est presque cinq fois plus élevé aux Pays-Bas qu'en Belgique. Les Néerlandais construisent plus de deux fois ce que les Belges construisent en logements, mais les habitations en Belgique sont considérablement plus vastes. Les Luxembourgeois possèdent, de très loin, le plus grand nombre d'appareils de radio par 100 habitants, à savoir 44 contre 34 en Belgique et 22 aux Pays-Bas. Les Belges prennent davantage le train que les Néerlandais et le trafic des marchandises par chemin de fer atteint en Belgique plus du double de celui des Pays-Bas. Par contre, la navigation intérieure aux Pays-Bas est trois fois plus importante qu'en Belgique. Si la proportion des étudiants s'établissait à 18% en Belgique et aux Pays-Bas en 1957, elle ne s'est guère accrue aux Pays-Bas (19%) alors qu'elle est passée à 28% en Belgique. Les étudiants de 26 ans et plus qui suivent encore un enseignement de plein exercice sont quatre fois plus nombreux aux Pays-Bas qu'en Belgique.

En valeur, les importations réciproques ont décuplé depuis 1948 tant pour l'U.E.B.L. que pour les Pays-Bas. En chiffres absolus, les importations aux Pays-Bas provenant de l'U.E.B.L. sont considérablement plus élevées qu'en sens inverse, à savoir 97,3 mlds de FB contre 71,2 mlds de FB. Les exportations vers les autres pays des C.E. sont plus importantes que les importations du Benelux en provenance de ces pays : 472,7 mlds de FB contre 429,6 mlds de FB. L'U.E.B.L. et les Pays-Bas prennent chacun la moitié de ces chiffres pour leur compte. En ce qui regarde les pays non-C.E., les Etats-Unis sont les plus importants clients de l'U.E.B.L. et le Royaume Uni est le meilleur débouché des Pays-Bas.

Le volume monétaire intérieur est de 40 000 FB par habitant dans l'U.E.B.L. ; il dépasse considérablement les 24 800 FB des Pays-Bas. Les dépenses de l'Etat par habitant — 32 800 FB — sont plus élevées au Luxembourg qu'en Belgique (31 600 FB) et aux Pays-Bas (28 700 FB).

Alors que la dette extérieure de l'Etat s'établissait à 32,6 mlds de FB pour la Belgique et pour les Pays-Bas en 1948, elle s'est lentement résorbée jusqu'à 1,5 mlds de FB aux Pays-Bas tandis qu'elle a atteint 86,8 mlds de FB en Belgique. La dette intérieure de l'Etat, elle aussi, est plus élevée en Belgique qu'aux Pays-Bas.

Cette publication, qui fournit un grand nombre de données extrêmement intéressantes, est éditée par le Secrétariat général de l'Union économique Benelux, rue de la Régence 39, 1000-Bruxelles. Elle peut être obtenue au Moniteur belge, rue de Louvain 40, 1000-Bruxelles, au prix de 70 F et à la Staatsuitgeverij, Christoffel Plantijnstraat 1-9, La Haye, au prix de 5 f.

\*

### Vingtième anniversaire du Conseil des Communes d'Europe

Le Conseil des Communes d'Europe, dont font également partie toutes les communes luxembourgeoises, a célébré le 28 janvier 1971 au siège du gouvernement cantonal à Zurich le vingtième anniversaire de sa fondation.

Etaient présentes à cette cérémonie des délégations représentatives des villes et communes des pays suivants : Belgique, République fédérale d'Allemagne, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Suisse et Turquie. Du côté luxembourgeois y ont pris part : M. Léon Bollendorff, échevin de la ville de Luxembourg, M. Gerson, Bourgmestre de Wiltz, M. Goedert, Bourgmestre de Grosbous, M. Hansen, Bourgmestre de Mertert-Wasserbillig, M. Mersch, Bourgmestre de Troisvierges et M. Urwald, Bourgmestre de Grevenmacher.

La commémoration était présidée par Monsieur Henry Cravatte, président international du Conseil des Communes d'Europe.

A l'instar d'autres chefs de gouvernement de l'Europe occidentale, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, avait adressé au Conseil des Communes d'Europe le message que nous publions ci-après :

« Dans le sillage des décisions de la dernière conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de la C.E.E., prises en décembre 1969, l'entreprise d'unification européenne s'engage dans la voie de l'élargissement et de l'approfondissement.

« Cette phase est caractérisée par la recherche, le tâtonnement et un effort de conception intellectuelle qui, lui, s'attache à dégager une image réelle de ce que la construction européenne signifiera pour les Européens de demain.

« Qu'elle soit confédérale ou fédérale, la structure de la Communauté se ressentira à la fois de l'extension géographique et de l'amplification fonctionnelle. En particulier, la réalisation de l'union économique et monétaire renforcera la convergence des objectifs dans ce domaine et constituera le ferment de l'intégration politique.

« Selon le génie propre de la civilisation de l'Europe, une telle entreprise ne réussira que si le mouvement de centralisation des orientations fondamentales de l'économie s'accompagne d'un courant décentralisateur pour l'exécution et l'application des disciplines.

« Le transfert sur le plan de la communauté de certaines responsabilités de direction économique, obligera celle-ci à dégager une politique d'équilibre régional, qui complétera et renforcera les plans nationaux dans ce domaine.

« L'affirmation de l'autorité des collectivités locales, rationnellement organisées, constituera un facteur important dans cette entreprise humaniste. Aussi, la prise de conscience des libertés qu'elles ont traditionnellement à défendre renforcera-t-elle les structures par le support psychologique de citoyens qui se sentent concernés par l'œuvre européenne.

En présentant au Conseil des Communes d'Europe mes vives félicitations à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa création, je voudrais souligner l'actualité de son objet statutaire et l'encourager à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée ».

\*

### Nouvelle fraction parlementaire au Grand-Duché de Luxembourg

Le président de la Chambre des Députés Monsieur Pierre Grégoire a annoncé au cours de la séance publique du 26 janvier 1971 que six députés, anciens membres de la fraction socialiste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, lui avaient fait part de leur intention de créer une fraction parlementaire autonome.

Ces six députés font partie de la Convention Social-Démocrate, créée récemment comme suite aux divergences de vues entre socialistes sur l'opportunité de faire certaines alliances sur le plan communal avec les communistes.

Le président de la nouvelle fraction parlementaire est Monsieur Henry Cravatte, Vice-président du Gouvernement entre 1964 et 1968, ancien président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois. La secrétaire générale est Mademoiselle Astrid Lulling, membre du Parlement européen. Les autres membres de la Convention Social-Démocrate sont : M. Romain Fandel, M. Antoine Krier, M. Roger Schleimer et M. Georges Hurt.

La Chambre luxembourgeoise se compose maintenant de 21 députés du Parti-Chrétien-Social, 12 députés du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 11 députés du Parti Démocratique, 6 députés de la Convention Social-Démocrate et 6 députés du Parti Communiste Luxembourgeois.

\*

### L'activité de l'ARBED en 1970

Au cours de la réunion annuelle d'information de l'ARBED qui s'est tenue le 22 janvier 1971 en présence des cadres et des délégations du personnel de la société, M. Tony Neuman, président, et M. René



Schmit, directeur général, ont présenté un aperçu de l'activité de la société pendant l'exercice 1970.

Dans son exposé sur la conjoncture sidérurgique en 1970 et les résultats techniques enregistrés par l'ARBED, le directeur général, M. René Schmit, a fait observer que le fléchissement brutal des rentrées de nouvelles commandes, notamment à partir du second semestre, a incité les usines sidérurgiques à baisser leurs barèmes et que ce n'est que vers la fin de l'année que les prix, dans certains cas, se sont de nouveau améliorés légèrement. En revanche, les prix de revient n'ont cessé d'augmenter en raison d'un accroissement des charges salariales hors de proportion avec les gains de productivité et du fait des hausses continues du coût des matières premières, notamment du coke et du fuel. Aussi M. Schmit a-t-il invité tous les responsables à redoubler d'effort en vue de réduire le prix de revient, d'améliorer la qualité des produits et de mettre en œuvre des mesures de rationalisation efficaces.

La production d'acier de l'ARBED s'est élevée en 1970 à 6,135 millions de tonnes, soit une régression de 1,1% par rapport au chiffre record de 1969 qui s'est situé à 6,206 millions de tonnes. La production de produits tréfilés a atteint 526 330 t contre 499 598 t en 1969, ce qui représente une augmentation de 5,4%. Quant aux productions moyennes journalières, elles sont passées dans les divisions luxembourgeoises de 16 669 t en 1969 à 16 896 t en 1970 et à Burbach de 3486 t à 3700 t.

Les expéditions totales de laminés et de tubes se sont élevées à 4,739 millions de tonnes en 1970 contre 4,825 millions de tonnes l'année précédente, soit une diminution de 1,8%. Celles de produits tréfilés, par contre, ont progressé de 3,9% pour passer de 495 157 t en 1969 à 514 420 t en 1970.

L'approvisionnement en minerai a été assuré aux divisions luxembourgeoises à raison de 36,6% par des minettes du pays, à raison de 56,7% par des minettes lorraines et à raison de 6,7% par des minerais riches.

L'effectif total, ouvriers et employés, occupé par l'ARBED au Luxembourg et à l'étranger s'est élevé au 1<sup>er</sup> janvier 1971 à 37 422 personnes contre 37 209 personnes un an auparavant. Au Luxembourg le salaire horaire moyen par heure de présence d'un ouvrier adulte a progressé de 19% d'une année à l'autre du fait de trois majorations indiciaires, de l'application de la nouvelle convention collective et de l'augmentation des primes et gratifications.

Le directeur général a annoncé par ailleurs qu'en 1970 les investissements pratiqués par l'ARBED dans ses divisions luxembourgeoises et étrangères sont passés à FLUX 2,8 milliards contre FLUX 1,7 milliard en 1969. Pour l'exercice 1971 les prévisions (sans Burbach) portent sur un montant de FLUX 2,5 milliards.

Pour conclure M. Schmit a déclaré :

« L'année passée, à la fin de mon exposé, j'avais exprimé le désir que la conjoncture continue et que les sidérurgistes ne s'affolent pas aux premiers signes de faiblesse du marché, mais sachent jouer leur rôle, c'est-à-dire sachent adapter la production à la de-

mande, avant que le marché ne soit inondé de laminés et les prix ne soient tombés au niveau que nous avons connu les dernières années.

Je crois pouvoir affirmer que c'est grâce à une politique raisonnable de la réduction des expéditions au quatrième trimestre de l'année passée que le pire a été évité et que la chute des prix a pu être arrêtée à temps. »

Le président de l'ARBED, M. Neuman, s'est attaché d'abord à exposer les grandes lignes de la politique générale suivie par le groupe, avant de donner des précisions sur l'état actuel des négociations entre l'ARBED et la Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke G.m.b.H. en vue de la fusion des deux usines sarroises de Burbach et de Völklingen.

Evoquant successivement les grandes opérations d'investissement qui ont marqué la vie de la société depuis le début des années soixante, M. Neuman a dégagé les préoccupations majeures qui ont commandé les décisions importantes que l'ARBED a été amenée à prendre. Il a souligné à cette occasion que les objectifs principaux de la politique d'investissement de l'ARBED ont été, tout au long de la période sous revue, de garantir un approvisionnement suffisant et continu en matières premières, d'augmenter la rentabilité de l'appareil de production et de valoriser la gamme des produits, grâce à une transformation plus poussée et un recours accru aux procédés techniques plus avancés.

Dans cet ordre d'idées M. Neuman a insisté plus particulièrement sur la création à Bettembourg-Dudelange, en collaboration avec la firme américaine National Standard, d'une nouvelle usine qui sera spécialisée dans la production de câbles pour carcasses de pneus. Les travaux de construction de cette usine sont en cours depuis le début de janvier 1971.

Abordant la question de la constitution en Sarre d'une nouvelle société sidérurgique réunissant les deux usines de Burbach et de Völklingen en une seule unité de production d'une capacité de quelque 3 millions de tonnes, et au sein de laquelle l'ARBED et Röchling seraient représentées à parts égales, M. Neuman a mis l'accent sur les avantages que cette fusion devrait apporter à la sidérurgie sarroise en général et à l'ARBED en particulier. L'association avec Röchling permet en effet à l'ARBED non seulement d'assurer l'avenir de son usine de Burbach en intégrant celle-ci dans un complexe plus puissant et donc plus apte à affronter la concurrence, mais également de pénétrer sur le marché des aciers fins et spéciaux où Röchling détient déjà une place de choix. Par ailleurs, la formule d'association choisie semble la plus adéquate à laisser intacts les intérêts particuliers et les prérogatives des deux partenaires et du personnel des usines. Le président a souligné que tel était l'état des pourparlers, mais a insisté qu'aucun accord n'est encore intervenu.

\*

### Le salaire social minimum au Grand-Duché

Le 24 février 1971, M. Jean Dupong, Ministre du Travail, a publié le communiqué suivant concernant le salaire social minimum au Grand-Duché :

Le 1<sup>er</sup> mars 1971, la moyenne semestrielle de l'indice pondéré des prix à la consommation a dépassé la cote 172,5. A partir de cette date, le taux mensuel du salaire social minimum tel qu'il a été fixé en dernier lieu par règlement grand-ducal du 30 octobre 1970 sera de 7547,— francs.

Sous le régime antérieur à la loi du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie ce taux correspondait à une durée mensuelle de travail de 200 heures.

Or, il est rappelé que l'article 18 de la loi précitée du 9 décembre 1970 dispose que les réductions de la durée du travail résultant de l'application de ses dispositions ne pourront entraîner une diminution de rémunération dans le chef des ouvriers. Par conséquent, l'employeur est légalement tenu de compenser les pertes de rémunération pouvant résulter des réductions de la durée du travail telles qu'elles découlent de la loi du 9 décembre 1970 par l'adaptation correspondante des salaires horaires de base.

Les taux du salaire social minimum sont applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans accomplis, à l'exception des gens de maison ainsi que des travailleurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Par application de l'article 18 de la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs, les taux du salaire social minimum applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis sont fixés comme suit en pourcentage des taux applicables aux travailleurs adultes : de 17 à 18 ans: 80%; de 16 à 17 ans: 70%; de 15 à 16 ans: 60%.

Pour les travailleurs jouissant des qualifications professionnelles spécifiées à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965 les taux du salaire social minimum sont à majorer de 20%.

Il est rappelé enfin que conformément à l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la Conférence des Etats-Membres de la C.E.E. aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

\*

#### « Air Liquide S. A. » à Esch-sur-Alzette

La Société française « Air Liquide S. A. » a l'intention de construire à Esch-sur-Alzette la plus grande unité mondiale de production d'oxygène. L'usine sera implantée sur un terrain communal de 4,5 hectares, rue de Belval. D'après les premières estimations, l'investissement dépassera 600 millions de francs. Dès la première année de fonctionnement (1972-1973), le chiffre d'affaires atteindra 300 millions de francs.

La centrale d'Air Liquide est conçue pour livrer aux usines d'ARBED-Esch-Belval, ARBED-Differdange et ARBED-Dudelange et même aux usines sidérurgiques étrangères 55 000 m<sup>3</sup> d'oxygène pur par heure, soit 1700 tonnes par jour. Elle aura besoin de trois fois plus d'électricité que n'en consomme la

ville d'Esch-sur-Alzette et d'une centaine de m<sup>3</sup> d'eau par heure.

L'usine d'Air Liquide pourrait être mise en route au début du deuxième semestre de 1972.

\*

#### Premier tronçon de l'autoroute Luxembourg-Trèves

Le 1<sup>er</sup> février 1971, la nouvelle route passant par Kirchberg a été ouverte à la circulation. Il s'agit d'un premier tronçon de l'autoroute Luxembourg-Trèves. Cette route conduit du rond-point Robert Schuman à Limpertsberg au Senningerberg, où elle rejoint la route nationale N° 1.

Une partie de cette route, entre le rond-point Schuman et l'échangeur, près des bâtiments européens du Kirchberg, restera une route communale et n'est pas classée autoroute ce qui devrait permettre de rejoindre les quartiers du Kirchberg et du Weimershof. Les cyclistes peuvent donc utiliser ce tronçon long de 1,2 km et les piétons peuvent y circuler en empruntant les trottoirs prévus. Ce tronçon est soumis au règlement de la circulation de la ville de Luxembourg et la vitesse est limitée à 60 ou 80 km/h.

Par contre, la continuation de cette route, soit le tronçon de 6 km qui rejoint le Senningerberg à proximité du terrain de golf, est classée autoroute. Le trafic sur ce tronçon est donc soumis aux dispositions de l'article 156 du code de la route.

Les signaux internationaux pour autoroutes sont apposés. Ce qui veut dire que ce tronçon ne peut être emprunté que par des véhicules automoteurs dont la vitesse est supérieure à 40 km/h. Les jonctions se font du plateau de Kirchberg et de Weimershof par échangeur.

Voici quelques détails techniques concernant la nouvelle route : longueur 7200 m, route à 4 voies de 3,75 m chacune. Deux échangeurs, 5 ponts (245 m) en dehors du pont Grande-Duchesse Charlotte (355 m). Ont été utilisés 12 000 mètres de glissières. Le prix de revient est d'environ 30 millions par km, non compris le prix des terrains.

\*

#### « Große Dame eines kleinen Landes. »

Le quotidien allemand « Stuttgarter Zeitung » a consacré le 21 janvier 1971, sous le titre « Große Dame eines kleinen Landes » un article de M. Norbert Schandry à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, ceci à l'occasion de Son 75<sup>e</sup> anniversaire. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article :

Wer im zweiten Weltkrieg die Möglichkeit hatte, in Luxemburg, dem lieblich-kleinen Herzland Westeuropas an Alzig, Sauer und Mosel, Freunde zu besuchen, mochte sich wundern, vielerorts in der guten Stube der angesehenen Bürgerhäuser auf den angedunkelten Tapetenwänden einen helleren, quadratischen Fleck zu entdecken. Dieser Fleck mußte von einem Bild herrühren, das wohl lange dort gehangen und bei dessen Entfernung man nun in kei-



nem Falle die Tapete erneuert hatte. Im Gegenteil, die hellere Stelle an der Wand zog unwillkürlich den Blick auf sich, und das war auch die Absicht. Dort hing nämlich vorher das Bild der Großherzogin Charlotte, die mit ihrer Familie nach dem deutschen Angriff im Westen vom Mai 1940 ins Exil, zuletzt nach Montreal in Kanada gegangen war. Auf Befehl der Nazis, die sich im « Gau Moselland » immer mehr breit und verhaßt machten, mußte das Porträt verschwinden. Aber jeder Luxemburger hatte mit dem erhaltenen hellen Untergrund das Bild seiner geliebten Herrscherin stets allgegenwärtig vor Augen.

Diese kleine, aber doch so bezeichnende Begebenheit demonstrierte deutlich die sehr große Verehrung und Volkstümlichkeit, die die Großherzogin bei ihrem Volke genoß und in den herzlichen Ovationen gipfelte, als sie im April 1945 in ihr Land zurückkam. Dabei standen die Sterne für das nassauische Herrscherhaus nicht gerade günstig, als die Großherzogin Charlotte unmittelbar nach dem ersten Weltkrieg von ihrer älteren Schwester Marie-Adelheid 1919 die Regierung übernahm. Adelheid mußte damals abdanken, weil man ihr Verhalten in der deutschen Besatzungszeit 1914—18 heftig zum Vorwurf machte. Charlotte jedoch stellte ihre Regierungsübernahme unter die Bedingung einer Volksabstimmung, ob die Dynastie überhaupt bleiben sollte oder ob man eine Republik wolle. Mit einer Dreiviertelmehrheit entschieden sich die Luxemburger für Charlotte und ihr Haus. Nach einer langen Regierungszeit von 45 Jahren, während der die Welt zum zweiten Mal von Grund auf verändert wurde, hat die Großherzogin 1964 die Staatspflichten in die Hände ihres ältesten Sohnes, des jetzigen Großherzogs Jean, gelegt, der mit einer Schwester des belgischen Königs Baudouin verheiratet ist. Im vergangenen Jahr starb der Gemahl der Großherzogin, Prinz Felix von Bourbon-Parma, 77jährig. Sie selbst begeht in tätiger Zurückgezogenheit auf Schloßgut Fischbach bei Luxemburg am 23. Januar ihren 75. Geburtstag.

Im umgekehrten Verhältnis zur bescheidenen Fläche des Großherzogtums steht die Größe seiner geschichtlichen Tradition. Fast 500 Jahre gehörte das Territorium zum alten Deutschen Reich, seitdem 963 ein Siegfried von Ardenne Graf von Luxemburg wurde. Es folgten das Haus Namur, das Haus Limburg, dessen Grafen dann Herzöge wurden und das dem Reich drei deutsche Kaiser schenkte, Heinrich VII., Karl IV. und Wenzel II. Im Wetterleuchten jahrhundertelanger europäischer Machtkämpfe wehten über den Felsenkuppen der «Letzeburger» Metropole die Banner Burgunds, Spaniens, Frankreichs, nochmals Spaniens, Österreichs und nochmals Frankreichs. Endlich, auf dem Wiener Kongreß 1815, wurde das Land unabhängig, zum Großherzogtum erhoben und in Personalunion mit der Krone der Niederlande und dem Haus Oranien verbunden. Aber schon der dritten Generation der holländischen Oranier blieb der männliche Erbe versagt, die Union mit Luxemburg war zu Ende. Herzog Adolf von

Nassau, der 1866 sein Land an das Preußen Bismarcks verloren hatte, bestieg 1890 den Luxemburger Thron. Sein Sohn Wilhelm starb 1912. Die Nassauer Großherzöge, Vater und Sohn, waren evangelisch. Die Töchter traten der katholischen Bevölkerung zuliebe zum Katholizismus über.

Analog der Geschichte des Großherzogtums verbanden sich auch mit der Person der Großherzogin selbst und mit ihrer Dynastie weite Perspektiven und Querverbindungen über ganz Europa hinweg. Ihr Mann, zum Prinzen von Luxemburg erhoben, war der Bruder der letzten österreichischen Kaiserin Zita, und Sixtus, der andere Bruder, war jener « Träger » des Briefes Kaiser Karls I. an Poincaré, mit dem der Österreicher 1917 einen Sonderfrieden von Frankreich zu erlangen hoffte. Nach den Fährnissen der beiden Weltkriege steuerte Großherzogin Charlotte die Staatsbarkasse ihres kleinen Großherzogtums mit kluger und sicherer Hand zu Wohlstand und Glück für ihr Volk, zu wirtschaftlicher Prosperität und zu einer politisch recht angesehenen Stellung im Rahmen von Benelux, NATO, EWG und als Sitz der Montanunion. Es ist, als ob sich die Fäden alter europäischer Geschichte in der Moderne nochmals mit dem Namen Luxemburgs verknüpft und diesem zu neuem Glanz verholfen hätten. Anlässlich der Einweihung des Moselkanals, kurz vor ihrem Rücktritt, ist das Bild an der Schleuse bei Trier-Feyen vom Mai 1964, das die Großherzogin zwischen Staatspräsident de Gaulle und Bundespräsident Lübke zeigt, ein Beispiel dafür geblieben, eine wie gute Figur die große Dame eines kleinen Landes zwischen den Männern machte.

Die große, schlanke und immer elegant gekleidete Großherzogin — sie hält angeblich kein Modejournal, sondern liest außer ihren Landesblättern täglich nur eine englische, amerikanische und französische Tageszeitung — wird, selbst im Hintergrund stehend, stets durch ihren Charme nach vorne gerückt. Bücher aller Gattungen sind ihr Hobby, ihrem Garten und seinen Blumen gilt ihre stundenlange Pflege. Aber auch für Jagd und Fischfang bekennt sie ihre Schwäche. Die Anekdote berichtet, daß sie vor nicht allzu langer Zeit einmal in ihren Wäldern drei Keiler erlegte, während ihre Diplomaten leer ausgingen. Am wohlsten soll sie sich fühlen, wenn sie mit den Menschen ihres Landes ihr Luxemburger Platt spricht. Freilich, die Kultur des Ländchens ist seit vielen Jahrzehnten französisch überzogen. Französisch ist die Sprache des Luxemburger Hofes. Und auf die Deutschen war man dort sehr, sehr böse. Aber dennoch wollen wir unserer so sympathischen Nachbarin aufrichtig gratulieren, ist sie doch auch heute noch nach ihren Titeln uns zugehörig, als Herzogin von Nassau, Prinzessin von Bourbon-Parma, Pfalzgräfin bei Rhein, Gräfin zu Sayn, Königstein, Katzenellenbogen und Diez, Burggräfin zu Hammerstein, Herrin zu Mahlberg, Wiesbaden, Idstein, Merenberg, Limburg und Eppstein. Und so rufen wir ihr zu in ihrem eigenen moselfränkischen Dialekt: « Alleguer », denn sie weiß ja, daß dies « Vive » und auch « Hoch » bedeutet.

# Le Mois en Luxembourg

## Mois de janvier

- 3 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, un groupe d'artistes russes de variété donne une représentation au profit des œuvres pour les enfants handicapés luxembourgeois.  
A Niedercorn, où avait eu lieu l'assemblée constituante du parti, le Parti Communiste luxembourgeois fête son 50<sup>e</sup> anniversaire.
- 4 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette le « Stadttheater Saarbrücken » présente l'opéra « Fidelio » de Ludwig Van Beethoven.
- 5 janvier : La section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat avec projection de diapositives à Luxembourg, donnée par M. l'abbé Henri Gloden, professeur au Salvador, sur : « Le renouveau de l'Eglise en Amérique Latine ».  
A l'Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises invitent à la séance d'Exploration du Monde sur : « Haïti et les Iles Caraïbes » par Jean Raspail.
- 6 janvier : Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition de dessins d'enfants de l'U.R.S.S., placée sous le patronage de la Ville de Luxembourg et organisée par l'Ambassade de l'U.R.S.S.
- 7 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente « Haïti et les Iles Caraïbes », par Jean Raspail.  
Les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette et les Amicales des deux Lycées invitent à une conférence faite par M. Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Artistique des Musées de l'Etat, sur le dadaïsme et le surréalisme.  
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence du Rév. Père Jacques Colette, professeur, licencié en philosophie et docteur en théologie au Centre d'Etudes Dominicaines du Saulchoir et à la Faculté de Philosophie et Lettres Saint-Louis à Bruxelles, sur le thème : « La vérité du langage religieux ».
- 8 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg les « Galas Karsenty Herbert » présentent la pièce « La Facture » de Françoise Dorin.  
L'attaché culturel de l'Ambassade de France invite au Centre Culturel Français à Luxembourg à une conférence-projection de M. Jean Ballardur, Vice-Président de la Confédération Générale des Architectes Français, consacrée aux tendances actuelles de la recherche architecturale en France. Le même jour est inauguré au Centre Culturel Français l'exposition « Rencontres architecturales françaises » par le même conférencier.
- 9 janvier : A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette, l'artiste peintre Joseph Probst expose ses peintures à l'huile récentes.  
Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Alfred Schneider, Inspecteur Départemental de l'Adaptation et des Enseignements spécialisés pour le Haut-Rhin, donne une conférence sur : « Les Solutions françaises au Problème de l'adaptation des Enfants (réforme récente) ».  
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Theaterverein Liewensfro' » présente la comédie « De Friddche get Dokter » de Marcel Reuland.  
L'Association des Universitaires Catholiques invite à la journée d'études à l'Institut St-Jean à Luxembourg où le Père Norbert A. Luyten, professeur de philosophie à l'Université de Fribourg (Suisse), Ancien recteur de l'Université, donne deux conférences sur le sujet : « La Foi dans le monde séculaire ».
- 10 janvier : A la salle des fêtes du Centre d'Enseignement Professionnel à Luxembourg a lieu, sous la haute présidence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et en présence du Vice-Président du Gouvernement, du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, la distribution solennelle des diplômes de maîtrise à 278 jeunes artisans.  
Le Cercle de Pédagogie Catholique invite à une conférence donnée par M. le professeur Georges Goedert, sur François Mauriac, romancier d'un humanisme chrétien, au Pensionnat de la Sainte-Famille à Luxembourg.
- 11 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le District 113 du Lion's International du Grand-Duché de Luxembourg invite à la conférence donnée par M. Marcel Hicter, Directeur Général de la Jeunesse et des Loisirs de Bruxelles, sur le thème : « Un Monde malade de sa Jeunesse ? »  
Les Amitiés Françaises invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg, où M. Hubert Beuve-Mery, ancien directeur du journal « Le Monde », fait une causerie dont le thème est consacré à la liberté et la vérité de la Presse.  
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la Fédération Luxembourgeoise des Femmes Universitaires et l'Association des Femmes Libérales invitent à la conférence donnée par Madame Liselotte Funcke, député F.D.P., Vice-Présidente du Bundestag et membre de l'Union des Académies allemandes, sur le thème : « Strukturwandel im Leben der Frau ».
- 12 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente la pièce « August, August, August » de Pavel Kohaut.

- A la synagogue à Luxembourg, le Grand Rabbin M. le D<sup>r</sup> Emmanuel Bulz invite à une conférence faite par M. Jean Halpérin, professeur aux Universités de Grenoble et Zurich, sur « Les Juifs du courage ». Cette conférence est placée sous le patronage du Consistoire israélite de Luxembourg.
- A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les « Amis de l'Histoire, Luxembourg » invitent à la conférence de M. J.-P. Koltz sur le sujet : « Aspects nouveaux du passé de la Ville et de la Forteresse de Luxembourg. »
- 14 janvier : A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Liane Grabowsky.
- Au Lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette, M. Joseph-Emile Muller donne une conférence sur des artistes tels que Léger, Feininger, Villon, Karidinsky, Mondrian, Brancusi, Gobo, Pevsuer et Gonzalez.
- Théâtre municipal à Luxembourg, les lauréats du Conservatoire Royal de Musique de Gand donnent un premier concert d'échange, organisé par l'Association des élèves et anciens élèves du Conservatoire de Musique de Luxembourg. A leur tour, les lauréats du Conservatoire de Luxembourg donneront un concert à Gand le 26 mars 1971.
- 15 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent aux ballets folkloriques russes « Irina Grjebina ».
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg, la société luxembourgeoise Teilhard de Chardin invite à la conférence du nemophysiologiste, le D<sup>r</sup> Paul Chauchard, Directeur à l'Ecole des Hautes Etudes de l'Université de Paris, qui y traite le sujet : « Surhomme ou surhumanité ? Quel sera l'avenir de l'espèce humaine ? »
- 16 janvier : A la Galerie Paul Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de sculptures par Liliane Heidelberger.
- A la Galerie Jos. Beffa à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de paysages luxembourgeois de Marc Ersfeld.
- 18 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, Mademoiselle Annie Percheret donne une conférence sur : « Les communautés religieuses dans le protestantisme d'aujourd'hui ».
- Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Patrice Merckx, Premier Prix du Conservatoire Royal de Bruxelles, élève de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth, donne un récital de piano avec au programme des œuvres de Chopin, Rachmaninoff, Fauré et Barber.
- Au Lycée de Garçons à Luxembourg, la société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une causerie avec projection de diapositives, faite par M. J. Britz sur : « Les Aspects géologiques de notre planète, vue de l'espace ».
- 19 janvier : A l'Ambassade britannique à Luxembourg, M. Vernon Mallinson, professeur of Comparative Education at Reding University, donne une conférence sur « How far does British Education prepare us for the entry into the European Communities ».
- La Libre Pensée luxembourgeoise invite à Luxembourg à une conférence de M. Georges Vergnas (Paris), ancien vicaire à la cathédrale de Limoges, sur le sujet : « Pourquoi j'ai quitté l'Eglise Romaine ? »
- Le Cercle Amical, Luxembourg, invite à une réunion de commémoration en l'honneur du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'homme d'Etat et du poète Nicolas Welter, à la Maison des Jeunes à Luxembourg.
- 20 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Théâtre de Gaité-Montparnasse, Paris, présente la pièce « Un jour dans la mort de Joe Egg » de Peter Nichols.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, les élèves du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg invitent à l'opéra-bouffe « Le Téléphone » de Gian-Carlo Menotti et au concert symphonique et lyrique donné par les deux orchestres d'élèves avec un programme varié et le concours de Mariette Kemmer, soprano, Bruno Wyzuj, basse, sous la direction de Jos. Hamer et Roger Dondelinger.
- Le Comité Atlantique de Luxembourg invite à une conférence au Foyer Européen, donnée par M. Georges Portmann, Sénateur de la Gironde, professeur à la Faculté de Bordeaux et Président de l'Association française pour la Communauté atlantique, sur le thème : « L'OTAN, nécessité toujours vitale pour les Peuples d'Occident ? »
- Les Amitiés Françaises, Wiltz, invitent à une soirée cinématographique où est présenté le film : « A bout de souffle » de Jean-Luc Godard.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition « L'Animal dans l'Art », organisée par la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux. Cette exposition est placée sous le protectorat du Ministre des Affaires Culturelles, du Ministre de l'Agriculture et de la Ville de Luxembourg. L'inauguration a eu lieu en présence de Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid. Elle comprend des œuvres des sculpteurs A. Trémont et M. G. de Clervaux, des peintres M. Breithoff, R. Dornseiffer, M. Heintz, H. Kraus, A. Niess, J. Sunnen, A. Trémont et de l'animalier-photographe M. Brillon.
- 21 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un concert donné par le Chœur des Cosaques du Don, sous la direction de Serge Jaroff.
- Dans le cadre des cours d'archéologie, le professeur Ch. M. Ternes fait un exposé avec diapositives sur la Provence Antique au Home paroissial du Sacré-Cœur à Luxembourg.

A Luxembourg a lieu une projection commentée de diapositives en couleurs sur la région du Val-d'Isère et du lac de Tignes, par M. Louis Dreyer, M. René Kauffmann et M<sup>me</sup> Georgette Kauffmann.

Les Amitiés Françaises et les Amicales des deux Lycées d'Esch-sur-Alzette invitent à une conférence de M. Joseph-Emile Muller sur l'expressionnisme, avec projections en couleurs de tableaux de Rouault, Soutine, Kokoschka, Nolde, Permeke, Kutter etc.

- 22 janvier : Le Cercle Photographique et l'Amicale du Personnel de l'Administration Gouvernementale invitent à une soirée de projection sur le Maroc et l'Andalousie à l'Athénée grand-ducal à Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Pierre Cao et avec le concours de Janos Starker, violoncelliste hongrois, donne un concert de gala comprenant des œuvres de Dvorak et J. S. Bach.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Directeur du Centre Français et le Comité du Club Jeunesse Culture invitent à une conférence donnée par M<sup>me</sup> Laure Hénen, journaliste et critique d'art, sur « Baudelaire, Poète et Critique d'Art ».

L'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à la Chambre de Commerce à Luxembourg à une soirée de poésie avec au programme : Hommage à Ungaretti, par Georges Bouillon, professeur et membre de la Société Européenne de Culture (Venise); Présentation de l'Anthologie « Jeune Poésie Italienne », par Arthur Praillet, écrivain et poète belge ; Lecture de poèmes de l'Anthologie, en français.

- 23 janvier : A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, un service religieux est célébré en l'église Saint-Michel à Luxembourg.

A Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remet la Croix de l'Ordre de la Résistance à titre posthume et la Médaille de l'Ordre de la Résistance à 113 ressortissants luxembourgeois et étrangers.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présentée la pièce « Echee et Meurtre », de Robert Lamoureux, avec le concours de Robert Lamoureux et Magali de Vendeuil.

Le 2<sup>e</sup> concert au château de Wiltz, organisé par les Amis de la Musique de Chambre de Wiltz, est donné par un « Quatuor belge » et comprend des œuvres de César Franck et Maurice Ravel.

- 24 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la « Mozartoper Salzburg » présente l'opéra « Der Barbier von Sevilla » de Gioacchino Rossini.

Le Swimming Club de Luxembourg et la société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg invitent à une conférence sur « l'Ali-

mentation du Sportif » par le D<sup>r</sup> Albert F. Creff, chef de Service des Maladies de la nutrition de l'Hôpital Saint-Michel à Paris, professeur à l'Ecole d'Anthropologie, médecin des équipes olympiques de France.

L'œuvre des conférences de Saint Vincent de Paul invite à une conférence faite par M. Hans-Dieter Braun sur le thème : « Rausch als Flucht aus der Gesellschaft », en présence de S. Exc. l'Evêque de Luxembourg, Mgr. Léon Lommel.

- 25 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la DEDID invite à une conférence faite par M. le professeur Michel Van Hecke, Directeur du Service d'Etudes et de Promotion de la Société Nationale d'Investissement de Belgique, sur : « Les Sociétés Nationales d'Investissement ».

A Luxembourg, la Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à la présentation de la Carte de Végétation au service de l'agriculture, par M. Frisch.

- 26 janvier : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les « Wiener Sängerknaben » donnent un concert de gala sous la direction de Uwe Thümer. Ils interprètent des œuvres de Mozart, Schubert, Max Reger, Bruckner, Bartok, Johann Strauss, Benjamin Britten, da Vittoria, Krieger et Block et présentent également « Die Opernprobe » de Albert Lortzing.

- 27 janvier : L'Association Interconfessionnelle du Luxembourg invite à une conférence à Luxembourg sur : « La prière, illusion ou réalité ? ». Les exposés sont faits par le Grand Rabbin M. le D<sup>r</sup> Emmanuel Bulz, par le pasteur Jean Mertens et par Dom Louis Leloit.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, le quatuor à cordes Borodine de Moscou interprètent des œuvres de Brahms, Mozart et Beethoven, ceci dans le cadre des Soirées de Luxembourg.

- 28 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté un spectacle de cinéma d'art et d'essai, intitulé « A bout de souffle » et « Versailles » de Jean-Luc Godart et François Truffaut.

Les Amitiés Françaises et les Amicales des deux Lycées d'Esch-sur-Alzette invitent à la conférence donnée par M. Joseph-Emile Muller au Lycée de jeunes filles sur les peintres Bonnard, Matisse, Picasso et Braque, ainsi que les œuvres des sculpteurs Laurens et Lipchitz, les grands maîtres du XX<sup>e</sup> siècle.

- 29 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente la pièce de Marcel Reuland : « De Friddeche get Dokter ».

L'attaché Culturel de l'Ambassade de France et le Comité des Amis de la Grèce invitent à une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg, donnée par M. François Chamoux, professeur de Littérature grecque à la Sorbonne, sur le thème : « Cyrène, Ville grecque d'Afrique » avec projection de diapositives.



30 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté le Show Georges Guétary avec l'animateur Maurice Béraud et son orchestre, comportant toutes ses chansons nouvelles et ses anciens succès.

A la Galerie Louvigny a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres d'Arthur Urbany.

A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu l'ouverture de l'exposition des gouaches et peintures récentes du peintre Mett Hoffmann.

A l'Hôtel de Ville de Schiffange a lieu l'ouverture de l'exposition « Europe 1971 » suivie de la projection du film « Continent sans Frontières ».

L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs invite à une séance académique à l'occasion de la Journée de l'Ingénieur à Luxembourg au cours de laquelle M. Richard Herlin, administrateur-directeur général de la Minière et Métallurgique de Rodange, parle sur « Les cadres dans l'entreprise et devant les problèmes syndicaux ».

31 janvier : En l'église Saint-Henri à Esch-sur-Alzette la Chorale municipale « Sängersfréd » de Bettembourg et le Cercle symphonique de Rumlange interprètent des œuvres d'Antonio Vivaldi, Amarando et Morton Gould.

## Mois de février

1<sup>er</sup> février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Georges Sion, membre de l'Académie Royale de Littérature française et professeur au Conservatoire de Bruxelles, donne une conférence sur : « Où va le Théâtre contemporain ? », sur invitation de l'Union Royale Belge.

2 février : Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une soirée cinématographique au cours de laquelle est présenté le film : « Goupi Mains Rouges » de Jacques Becker avec Fernand Ledoux et Blanchette Brunoy.

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence à Luxembourg, faite par M. J. Bintz sur les sciences de la terre.

A Diekirch, Exploration du Monde présente : « Animaux du Kenya », de Freddy Boller.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Städtische Bühnen Oberhausen » présentent l'opérette « Orpheus in der Unterwelt » de Jacques Offenbach.

Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce « Der Hausmeister » de Harold Pinter.

3 février : L'Ambassade d'Italie et les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à la conférence-récital de l'acteur italien Nico Pepe au Théâtre municipal à Luxembourg, sur « Les siècles glorieux de la comédie italienne » et « Pirandello, vu par un acteur », avec la participation de l'actrice Ado Prato.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté par le « Théâtre-Poème » de Bruxelles, dans le cadre de l'accord culturel belgo-algérien et avec la collaboration des étudiants algériens de l'Université du travail de Charleroi, « Un jeune Algérien s'interroge... », spectacle-reportage sur la littérature algérienne.

5 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la comédie « Tchao » de Marc-Gilbert Sauvajon.

Au pavillon de Collège d'Enseignement Moyen à Pétange a lieu le vernissage de l'exposition « Les

Trois Dictionnaires Luxembourgeois et leurs Auteurs », par M. le Directeur Cornel Meder.

6 février : Sous les auspices de la Commission des fêtes et de l'Association Luxembourg-U.R.S.S., a lieu à Pétange le vernissage de l'exposition de dessins d'enfants soviétiques.

8 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la pièce en langue néerlandaise : « In de Holte van Je Arm », par l'auteur Dimitri Frankel Frank.

A la tribune de l'Université Populaire Catholique de Luxembourg, Monsieur René Pucheu, de la revue française « Esprit », Paris, fait une conférence sur le thème : « Eglise, obstacle ou voie d'accès à la vérité ? »

La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à une conférence à Luxembourg, faite par M. A. Hary sur : « Les Alpes de Glaris : géologie, géomorphologie et flore ».

A Luxembourg a lieu une conférence sur « Les impôts sur le salaire des employés privés », par M. Georges Manderfeld, Conseiller économique. Cette conférence est organisée par la Fédération des employés privés.

A l'hôtel de ville de Belvaux, l'administration communale de Sanem organise, avec le concours du Ministère de la Santé Publique, une grande exposition d'éducation sanitaire.

9 février : Dans le cadre des Soirées à Luxembourg, l'Ensemble Instrumental de France interprète au Théâtre municipal de Luxembourg des œuvres de Bach, Britten, Mozart, Rossini et Vivaldi.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'« Opéra de Wallonie » de Liège présente l'opéra « Mireille » de Charles Gounod.

A la session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises 1970/71 de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, donne un cours sur : « Les problèmes démographiques luxembourgeois ».



- 10 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Tourneetheater Basel » présente la pièce « Play Strindberg » de Friedrich Dürrenmatt.
- Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu la projection du film « Sous le Soleil du Sénégal », un long-métrage de M. Nicolas Stoffel, commenté par M. le professeur Armand Faber.
- A l'Athénée à Luxembourg a lieu une soirée avec projection de diapositives sur les beautés naturelles, la culture et la civilisation d'Islande, commentée par M. le professeur Albert Decker.
- A Belvaux, la section des Jeunes des Amitiés Françaises et l'association « Les amis du Sonnenberg » invitent à une conférence sur le « Tiers Monde ou troisième guerre mondiale », traitée par MM. Marcel Bamberg, Pierre Puth et Lambert Schlechter, professeurs au Lycée classique de Diekirch.
- A Luxembourg, l'Association des ciné-clubs des jeunes de Luxembourg organise du 10 au 25 février, en collaboration avec le ciné-club du Cercle des Communautés Européennes, les « Journées du film roumain ».
- 11 février : L'Association des Universitaires Catholiques invite à Luxembourg à une conférence-débat sur l'enquête préparatoire du synode diocésain faite par M. Paul Dickes, licencié en psychologie, M. le professeur Hubert Hausemer, membre, et M. l'abbé Jean Leyder, président du groupe de travail « sociologie » institué par la commission centrale préparatoire du synode.
- 12 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à une matinée avec l'orchestre de chambre de Rouen, sous la direction de Jean-Sébastien Bereau, qui interprète des œuvres de K. Ph. E. Bach, G. Ph. Telemann, W. A. Mozart et Arnold Schoenberg.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu un grand gala au profit du « Letzeburger Kannerduerf » avec la participation d'artistes luxembourgeois.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le Théâtre National de Strasbourg présente « Le Balcon », de Jean Genet.
- L'Ambassade de Belgique à Luxembourg et l'Union Royale Belge invitent au grand auditorium de Radio-Luxembourg à un récital de Piano d'Eduardo del Pueyo, qui interprète des œuvres de Beethoven, Granados et de Falla, en présence de Leurs Altesses Royales les Princesses Marie-Astrid et Margareta.
- 13 février : A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Joseph Grosbusch.
- A Differdange a lieu le vernissage de l'exposition « Les Trois dictionnaires luxembourgeois et leurs auteurs ».
- 14 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente l'opérette « Der Zigeunerbaron » de Johann Strauss.
- 15 février : A la session d'Etudes Economiques Luxembourgeoises 1970/71 de l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce, donne un cours sur « L'Economie industrielle luxembourgeoise ».
- A Rodange, le Syndicat d'Initiative invite à une projection de film à la tribune d'Exploration du Monde sur « Le Canada, d'un océan à l'autre », avec des commentaires de M. André Petit.
- La Société des Naturalistes Luxembourgeois invite à Luxembourg à une conférence faite par M. A. Mousset sur « Observations météorologiques ».
- Les Amitiés Françaises invitent au Centre Culturel Français à Luxembourg à la conférence de M. le professeur Georges Matore, de la Sorbonne, sur le sujet : « L'initiation à l'art abstrait ».
- Le Centre de Droit Social près de l'Office des Assurances Sociales invite à une conférence donnée par M. C. M. Swiebel, secrétaire général du Sociale Verzekeringsgraad, La Haye, sur le droit social néerlandais en général et en particulier sur la loi dite « Arbeidsongeschicktheidsverzekering » du 18 février 1966.
- L'Association Interconfessionnelle du Luxembourg invite à une soirée de discussion à la Synagogue de Luxembourg sur le thème : « La prière, illusion ou réalité... ? ».
- 16 février : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de gravures et lithographies originales de 40 artistes, à savoir : Antonini, Arnaiz, Avati, Ballif, Beaudin, Benanteur, Bertemes, Brianchon, Briant, Buffet, Carcan, Clavé, Cottavoz, Couy, Dillemann, Dorny, Eliasberg, Estève, Fiorini, Fossier, Gafgen, Ghosch, Hasegawa, Jorn, Kermadec, La Mauvinière, Legueult, Louttre, Masson, Mileva, Mohlitz, Pranas, Roger, Runacher, Segui, Singier, Smiechowska, Soulages, Terechkovitch, Zao Wouki.
- A Esch-sur-Alzette, les Amitiés Françaises invitent à la projection d'un film sur le Canada, commenté par M. André Petit. Cette soirée est organisée par « Exploration du Monde ».
- Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Schweizer Tourneetheater » donne une représentation de la comédie « Es geht auch ohne Geld » de George Hulme.
- A Bettembourg, Son Altesse Royale le Prince Charles, accompagné de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et de son épouse et de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, visitent l'usine Para-Press, fondée en 1959 par la société anglaise Percy Lane Ltd de Birmingham.
- 17 février : Le Mouvement luxembourgeois pour le planning familial invite à une conférence publique à Luxembourg sur le thème : « Des perspectives nouvelles de la contraception », donnée par le docteur Théo Brat, fondateur du mouve-

ment belge de planning familial et gynécologue à l'hôpital St-Pierre de Bruxelles.

18 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, Exploration du Monde présente un film sur le Canada, commenté par André Petit.

Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette est présenté le film « Jeux Interdits », de René Clément.

Camera Luxembourg organise à Luxembourg une soirée de projection de diapositives en couleurs commentée par M. Gaston Bomb, sur « Israël, pays problème, vedette de la presse mondiale ».

Au grand auditoire de la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de M. Louis de Froment, donne un concert dans le cadre du cycle « Les concerts du jeudi », au bénéfice de la Croix Rouge luxembourgeoise, avec au programme des œuvres de Jean Martinon et de Beethoven.

Au Collège d'Enseignement Moyen à Ettelbruck, le Famous Artist-Club expose des œuvres d'art moderne des artistes luxembourgeois Nico Philippe et Camil Meyers.

19 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » donnent une représentation de la pièce « Cyrano de Bergerac » d'Edmond Rostand, interprétée par Jean Marais.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence de M. Marcel Merle, professeur à la Faculté de droit de Paris, sur « Vérité du Politique ».

A Luxembourg, M. le professeur Dr. Alfons Thomé de la « Trierer Theologischen Fakultät für Religionspädagogik und Katechetik », parle sur le thème : « Katholisches Glaubensverständnis heute — und Holländischer Erwachsenen-kathechismus ».

A l'Ambassade britannique à Luxembourg, M. Vernon Mallinson, professeur de l'Enseignement Comparé à l'Université de Reading, en Angleterre, fait une conférence sur le sujet : « Dans quelle mesure l'Enseignement Britannique nous prépare-t-il à l'entrée aux Communautés Européennes ? ».

A l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg a lieu un séminaire public sur « La refonte de nos structures communales ». La table ronde est présidée par M. Carlo Hemmer, Directeur de la Chambre de Commerce. Y prennent part M. Henry Cravatte ancien Ministre, Président International de l'Association des Communes d'Europe, M. Georges Margue, échevin de la ville de Luxembourg, M. Ernest Muhlen, Chef du Bureau de liaison de la Commission auprès de la Banque Européenne d'Investissement, M. Adrien Ries, Chef de Division à la Commission des Communautés Européennes, et M. Jean Thill, Conseiller de Gouvernement adjoint au Ministère de l'Intérieur.

24 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg ont lieu les colloques sur « Produits Nouveaux Charbon et Grisou », organisés par la Commission des Communautés Européennes.

25 février : La section des étudiants de l'ALUC invite au Lakull à une conférence-débat sur le thème : « Epargne et logement », avec la participation de M. Léon Bollendorff, échevin, M. Joseph Guill, avocat et M. Arthur Sinner, architecte.

La section des Jeunes des Amitiés Italo-Luxembourgeoises organise à la Chambre de Commerce à Luxembourg une table ronde sur l'intégration européenne au Grand-Duché de Luxembourg.

La journée de l'armée soviétique est marquée par une cérémonie commémorative au cimetière de Lallange à Esch-sur-Alzette et un dépôt de fleurs par l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Luxembourg au monument dédié aux citoyens de l'U.R.S.S., morts au Luxembourg pendant la guerre 1940-1945.

26 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Théâtre National de Belgique donne une représentation de la pièce « Les Trois Sœurs » de Anton Tchekhov.

Les Amis de l'Autriche Luxembourg invitent à la Chambre des Artisans à Luxembourg à la projection du film « Lumpazivagabundus » de Johann Nepomuk Nestroy.

27 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est présenté le musical « Un violon sur le toit » de J. Stein et J. Beck avec Ivan Rebroff et Maria Murano.

Au Foyer municipal à Esch-sur-Alzette est inaugurée l'exposition avec présentation audio-visuelle de photographies de Daniel Frasnay, intitulée : Cicatrices de la Mémoire, donnant une image des grands peintres et sculpteurs contemporains.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de peintures de trois artistes yougoslaves : Stanios, Kos et Zalovic.

Le Centre Baha'i à Luxembourg-Merl invite à un récital de chant donné par la chanteuse américaine Joany Millar Lincoln, intitulé « Fire and Snow ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Amicale des P. et T. inaugure une exposition internationale de photographies des postiers photographes amateurs d'Autriche, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et du Luxembourg.

28 février : A la chapelle des Glacis à Luxembourg est commémorée par les membres de la L.P.P.D., les Amicales des camps et les organisations de la résistance la mémoire des patriotes luxembourgeois fusillés à Hinzert.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une deuxième soirée artistique au profit du pèlerinage à Lourdes de 50 enfants handicapés de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.